



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE
INFORMATIONS

ISSN 0757-7338

ANNÉE 2010 N° 57

23 NOVEMBRE 2010

La consultation de l'intégralité des actes publiés dans ce recueil peut être effectuée à la Préfecture du Calvados à Caen, dans les Sous-Préfectures de Bayeux, Lisieux et Vire et sur le Site Internet de la Préfecture <http://www.calvados.pref.gouv.fr>

● SOMMAIRE ●

DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE.....	3
SERVICE DE LA COORDINATION ET DE L'ACTION ECONOMIQUE.....	3
PÔLE PILOTAGE ET COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	3
Arrêté préfectoral du 22 novembre 2010 portant délégation de signature à Monsieur Jacques LOUISE, Directeur départemental des Territoires et de la Mer par intérim.....	3
ANNEXE N° 1 à l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au profit de M. Jacques LOUISE, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer par intérim.....	5
ANNEXE N° 2 à l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au profit de M. Jacques LOUISE, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer par intérim.....	7
ANNEXE N° 3 à l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au profit de M. Jacques LOUISE, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer par intérim.....	12
ANNEXE N° 4 à l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au profit de M. Jacques LOUISE, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer par intérim.....	14
ANNEXE N° 5 à l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au profit de M. Jacques LOUISE, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer par intérim.....	20
ANNEXE N° 6 à l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au profit de M. Jacques LOUISE, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer par intérim.....	24
ANNEXE N° 7 à l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au profit de M. Jacques LOUISE, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer par intérim.....	28
ANNEXE N° 8 à l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au profit de M. Jacques LOUISE, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer par intérim.....	32
Arrêté préfectoral du 22 novembre 2010 portant délégation de signature à Monsieur Jacques LOUISE, Directeur départemental des Territoires et de la Mer par intérim concernant l'ingénierie publique.....	33
Arrêté préfectoral du 22 novembre 2010 portant délégation de signature à Monsieur Jacques LOUISE, Directeur départemental des Territoires et de la Mer par intérim concernant l'ordonnancement secondaire.....	35
Décision générale du 15 novembre 2010 du Directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados en matière d'urbanisme (DDTM - URBA 2010-11).....	37
Décision du 15 novembre 2010 du Directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados de délégation de signature pour les activités maritimes (DDTM - AM- 2010-11).....	40
ANNEXE à la décision de délégation de signature	41
INFORMATIONS.....	42
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE	42
PÔLE POLITIQUE DE LA VILLE ET EGALITÉ DES CHANCES	42
Avenant N° 1 du 15 novembre 2010 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Réussite Educative G.I.P. /RE du 18 novembre 2005.....	42



Les textes cités peuvent être communiqués dans leur version intégrale sous le timbre des services concernés

DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

SERVICE DE LA COORDINATION ET DE L'ACTION ECONOMIQUE

PÔLE PILOTAGE ET COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Arrêté préfectoral du 22 novembre 2010 portant délégation de signature à Monsieur Jacques LOUISE, Directeur départemental des Territoires et de la Mer par intérim

VU le règlement (CE) n°1782/2003 du Conseil du 29 septembre 2003,
 VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions,
 VU le Code de la Construction et de l'Habitation,
 VU le Code de l'Environnement,
 VU le Code forestier,
 VU le Code Rural,
 VU le Code de la Santé Publique,
 VU le Code de l'Urbanisme,
 VU le décret n°86-351 du 6 mars 1986 portant déconcentration en matière de gestion du personnel relevant du Ministre chargé de l'équipement,
 VU le décret n°97-330 du 3 avril 1997 portant déconcentration en matière de gestion du personnel relevant du Ministre chargé de l'agriculture,
 VU le décret du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
 VU le décret n°2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin,
 VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
 VU le décret de M. le Président de la République en date du 24 juin 2010 nommant M. Didier LALLEMENT, Préfet de Région de Basse Normandie, Préfet du Calvados,
 VU l'arrêté ministériel du 12 février 2001 relatif à la déconcentration de certains actes de gestion en matière de personnel,
 VU l'arrêté ministériel du 29 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Jacques LOUISE en qualité de directeur adjoint de la direction départementale des Territoires et de la Mer du Calvados,
 VU l'arrêté préfectoral du 16 août 2010 portant organisation de la direction départementale des Territoires et de la Mer du Calvados,
 VU l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2010 portant désignation de Monsieur Jacques LOUISE, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, en qualité de directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados par intérim à compter du 15 novembre 2010,
 SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la préfecture du Calvados,

ARRÊTE

Article 1er – Délégation de signature est donnée à M. Jacques LOUISE, Ingénieur en chef des des travaux publics de l'Etat, directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados par intérim, à l'effet de signer :

- tous les actes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services relevant de son autorité,
- dans le cadre de ses attributions et compétences, les actes et décisions énumérés dans les annexes ci-jointes.

Article 2 – Délégation de signature est donnée à M. Jacques LOUISE, Ingénieur en chef des des travaux publics de l'Etat, directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados par intérim, à l'effet de signer tous les actes, décisions et documents pris en application de l'article D 615-65 créé par le décret n° 2006-710 du 19 juin 2006 (article 7) et relatifs à la mise en oeuvre des droits à paiement unique et de l'aide au revenu prévue par le règlement (CE) n° 1782/2003 du Conseil du 29 septembre 2003.

Article 3 – Délégation est donnée à M. Jacques LOUISE, Ingénieur en chef des des travaux publics de l'Etat, directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados par intérim, à l'effet de représenter le pouvoir adjudicateur, de passer et de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les marchés publics et accords-cadres de l'Etat. Cette délégation relevant des attributions de la direction départementale des Territoires et de la Mer concerne :

- le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,
- les ministères chargés de la santé et des sports (exécution des opérations imputables sur le titre V du budget du ministère concerné et sur le chapitre IX du Fonds national pour le développement du sport),
- le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative,
- le ministère de la justice et des libertés (opérations d'investissements),
- le ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration (fonds de prévention des risques naturels majeurs),
- le ministère de l'alimentation, de l'agriculture, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire,
- la mise en oeuvre des audits de rénovation énergétique sur l'ensemble des bâtiments publics de l'Etat.

Article 4 – Aux termes de l'article 4 de la convention conclue le 5 mars 2003 entre l'Etat et le Centre Hospitalier Spécialisé de Caen et confiant à l'État une mission de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un ensemble immobilier de 3 unités de 30 lits d'hospitalisation, le mandataire est représenté par le directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados ou le fonctionnaire habilité.

Délégation est donnée à M. Jacques LOUISE, Ingénieur en chef des des travaux publics de l'Etat, directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados par intérim, à l'effet de signer tous les actes, décisions ou correspondances relatifs aux attributions du mandataire, tels qu'ils figurent dans la convention.

Article 5 – Dans la limite des compétences fixées par l'article 3 du décret du 22 février 2008 précité, M. Jacques LOUISE pourra donner délégation de signature à certains agents placés sous son autorité. Il devra informer M. le Préfet du Calvados du nom et des fonctions de ces subdélégués. Cet arrêté de subdélégation doit faire l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Calvados.

Article 6 – Toutes les dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 7 – Le Secrétaire général de la préfecture du Calvados et le directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados par intérim, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Caen, le 22 novembre 2010 Le Préfet Signé Didier LALLEMENT



ANNEXE N° 1 à l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au profit de M. Jacques LOUISE, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer par intérim

N° de code	Nature de la délégation	Référence
	1 – ADMINISTRATION GENERALE	
	A – Gestion des personnels	
1 a 1	Décisions relatives notamment aux congés, autorisations d'absence, affectations, positions d'activité et disponibilités pour les agents de toutes catégories de la direction départementale des Territoires et de la Mer dans les limites prévues par les décrets susvisés	
1 a 2	Décisions relatives aux agents à gestion déconcentrée de la direction départementale des Territoires et de la Mer notamment pour leur nomination, leur évaluation, leur avancement, leur mutation et les décisions disciplinaires, dans les limites prévues par les décrets susvisés	
1 a 3	Notifications individuelles de maintien dans l'emploi et envoi aux agents qui devront rester dans leur poste pour assurer un service minimum en cas de grève	
1 a 4	Recrutement et gestion des personnels temporaires vacataires	
1 a 5	Décisions relatives aux règlements amiables des dommages matériels causés à des particuliers ainsi que des dommages subis ou causés par l'État du fait d'accidents de la circulation dans les conditions prévues par l'arrêté du 30 mai 1952 relatif aux règlements amiables des dommages matériels causés à des particuliers	
1 a 6	Signature des ordres de mission à l'étranger en application du décret n° 86-416 du 12 mars 1986 (titre II) et de la circulaire ministérielle du 9 mai 1995	
1 a 7	Décisions prononçant l'imputabilité d'un accident et actes de liquidation des droits des victimes d'accidents du travail, délivrance des feuilles d'accident de service ou de travail	
1 a 8	Tout ordre de mission pour le déplacement professionnel des agents	
1 a 9	Actes de gestion suivants relatifs à l'organisation au niveau local des concours externes de recrutement dans les corps de fonctionnaires de catégorie C des services déconcentrés du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et dans les corps de fonctionnaires de catégorie C des services déconcentrés du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer : - la publicité du calendrier des concours et l'appel à candidatures - l'examen des dossiers, notification individuelle aux candidats et l'établissement de la liste des candidats admis à concourir - la nomination des membres des jurys ou commissions de sélection, l'organisation et le déroulement des épreuves - rétablissement de la liste des candidats admis - la liste des candidats retenus (liste principale, liste supplémentaire)	
	B – Gestion de patrimoine	
1 b 1	Tout acte de gestion des biens affectés à la DDTM du Calvados	
1 b 2	Décisions de concession de logement, procès verbal de remise de matériels et mobiliers au service des domaines et conventions de location	
	C - Communication des documents administratifs	
1 c 1	Décisions relatives à la communication des documents administratifs autres que ceux détenus par les administrations centrales	Loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée

N° de code	Nature de la délégation	Référence
	D - Copies conformes	
1 d 1	Copies conformes de tous arrêtés, actes ou décisions intervenus dans les domaines susvisés ainsi que le visa de toutes pièces ou documents à annexer à ces arrêtés, actes ou décisions.	
	E – Sécurité, défense et gestion de crises « Confidentiel défense »	
1 e 1	Habilitation des personnels au titre du « Confidentiel défense »	Décret du 17 juillet 1998, Art. 8.
	Recensement des entreprises	
1 e 2	Délivrance de certificats de recensement des entreprises (inscriptions au Parc d'Intérêt National, certificats de régularité)	Décret n°2007-583 du 23 avril 2007
	Exploitation des routes	
1 e 3	Décisions d'interruption et de déviation temporaire de circulation motivées par des circonstances exceptionnelles appelant des mesures immédiates et urgentes pour la sécurité publique ainsi que les décisions de remise en circulation	Décret n° 2005-1157 du 13 septembre 2005 (plan ORSEC) Articles R.411-5 ; R.411-8 et R.411-18 du Code de la route Circulaire du 1 ^{er} décembre 2006
1 e 4	Dans le cadre d'une gestion de crise, autorisation de circulation des véhicules de : transport routier de marchandises de plus de 7,5 tonnes transport de matières dangereuses.	Arrêté du 28 mars 2006 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes
	F – Gestion du domaine public routier	
1 f 1	Actes d'administration du domaine public routier	Code du Domaine de l'État Article R 53
	G - Réseau ferré national	
1 g 1	Classement, réglementation et équipement des passages à niveau.	Arrêté du 18 mars 1991
1 g 2	Délivrance de l'alignement des constructions, dépôts, clôtures et plantations riverains du domaine S.N.C.F.	Loi du 15.7.1845 Article 3
	H- Copies conformes	
1 h 1	Copies conformes de tous arrêtés, actes ou décisions intervenus dans les domaines susvisés (F-G), ainsi que le visa de toutes pièces ou documents à annexer à ces arrêtés, actes ou décisions.	
	I - ATESAT	
1 i 1	Élaboration et signature des conventions ATESAT	Art. 3 du décret 2002.1209 du 27 septembre 2002

ANNEXE N° 2 à l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au profit de M. Jacques LOUISE, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer par intérim

N° de code	Nature de la délégation	Référence
	2 – AGRICOLE A – CDOA	
2 a 1	Convocation et secrétariat de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)	
2 a 2	Convocation et présidence des sections spécialisées de la CDOA et des groupes de travail spécifiques	
2 a 3	Rédaction et signature des procès-verbaux de la CDOA, des sections spécialisées et groupes de travail spécifiques	
	B - Contrôle des structures	
2 b 1	Décisions relatives aux autorisations et aux refus d'exploiter des fonds agricoles	Articles L.331.1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime
2 b 2	Mise en demeure adressée à un exploitant	Articles L.331.7 et R-331.8 du Code Rural et de la Pêche Maritime
2 b 3	Décision infligeant une sanction pécuniaire prévue à l'article L 331-7 du Code Rural et de la Pêche Maritime en cas de poursuite d'une exploitation dans des conditions irrégulières, fixation du montant de la sanction et notification de celle-ci	Article L.331-8 du Code Rural et de la Pêche Maritime
	C - Installation	
2 c 1	Décisions relatives aux aides à l'installation : dotation aux jeunes agriculteurs (D.J.A.), aide spéciale, agrément des plans de développement de l'exploitation, prêts bonifiés, suivi à l'installation, prononcé de déchéances	
2 c 2	Convocation et présidence du Comité Départemental à l'Installation (CDI)	
2 c 3	Rédaction et signature des procès-verbaux du CDI	
2 c 4	Décisions relatives au Fonds d'Incitation et de Communication pour l'Installation en Agriculture (F.I.C.I.A.)	
2 c 5	Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) : décisions relatives à l'agrément et à la validation des PPP, au financement des structures de mise en œuvre du PPP (Point Info Installation, Centre d'élaboration des PPP et structures dispensant le stage 21 h), à l'agrément des maîtres exploitants (agrément initial, renouvellement, dérogations,...), à l'octroi des indemnités de tutorat et de stages, validation ou refus de validation des stages, à l'indemnisation des maîtres exploitants	
	D – Modernisation	
2 d 1	Décisions relatives aux Plans d'Amélioration Matérielle (P.A.M.) et aux Plans d'Investissements (PI)	
2 d 2	Décisions relatives aux financements par un prêt bonifié par l'Etat	
2 d 3	Décisions relatives au déclassement des prêts bonifiés	
2 d 4	Décisions relatives aux aides prévues par le programme national de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA2)	
2 d 5	Décisions relatives au Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (P.M.B.E)	
2 d 6	Décisions relatives au Plan Végétal Environnemental (P.V.E)	

N° de code	Nature de la délégation	Référence
2 d 7	Décisions relatives au Plan de Performance Energétique (PPE)	
	E- Contrats Territoriaux d'Exploitation et Contrats d'Agriculture Durable (CTE et CAD)	
2 e 1	Décisions relatives aux contrats individuels (transferts des C.T.E. et des C.A.D., contrôle, déchéance des droits, ...)	
	F - AGRIDIF et aides conjoncturelles	
2 f 1	Décisions relatives aux plans de redressement et aux aides concourant au redressement : prises en charge d'intérêts, plans de paiement des cotisations sociales, prises en charge de cotisations sociales, etc...,	
2 f 2	Décisions relatives aux aides à la réinsertion professionnelle	
2 f 3	Décisions relatives à la prise en charge des frais d'expertise et des aides au suivi	
2 f 4	Décisions relatives aux aides conjoncturelles et plans exceptionnels de soutien aux exploitations	
	G - Coopératives et C.U.M.A.	
2 g 1	Décisions relatives aux financements des CUMA par un prêt bonifié par l'Etat (ACAL)	
	H - Références laitières	
2 h 1	Décisions relatives aux primes des producteurs s'engageant à abandonner la production laitière	
2 h 2	Décisions relatives aux transferts de références laitières	
2 h 3	Décisions relatives à l'attribution de références laitières supplémentaires	
2 h 4	Décisions d'autorisation ou de refus de regroupement d'ateliers laitiers (SCL...)	
2 h 5	Décisions relatives aux échanges de droits à produire et de droits à prime	
2 h 6	Décisions relatives aux recours relatifs à la sous réalisation structurelle	
	I -Retraite agricole	
2 i 1	Décisions relatives aux dérogations à l'obligation de cessation d'activité pour l'attribution de la retraite agricole (autorisation temporaire de poursuite d'activité)	
	J - Décisions relatives aux aides directes, conjoncturelles et structurelles mises en place pour le soutien des productions végétales et animales ainsi qu'aux conséquences données aux contrôles administratifs et de terrain <i>Ceci concerne, notamment, l'application des réglementations européenne et nationale se rapportant à la Politique Agricole Commune dont :</i>	
2 j 1	Décisions relatives aux aides compensatrices aux surfaces cultivées (octroi, refus, déchéance, modulation,...)	
2 j 2	Décisions relatives aux conséquences données aux contrôles administratifs et de terrain relatifs aux aides compensatoires aux surfaces cultivées	
2 j 3	Décisions relatives aux aides compensatrices aux productions animales (prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes, prime à la brebis et à la chèvre, prime à l'abattage, ...)	
2 j 4	Décisions relatives aux suites données aux contrôles administratifs et de terrain relatifs à la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes, à la prime à la brebis et à la chèvre, à la prime à l'abattage	

N° de code	Nature de la délégation	Référence
2 j 5	Décisions relatives aux droits à primes (vaches allaitantes, prime à la brebis et à la chèvre,...)	
2 j 6	Décisions relatives aux aides aux ovins et aux caprins	
2 j 7	Décisions relatives à la prime aux veaux sous la mère et aux veaux bio	
2 j 8	Décisions relatives à l'aide au soutien de l'agriculture biologique	
2 j 9	Décisions relatives à l'aide supplémentaire aux protéagineux	
2 j 10	Décisions relatives à l'aide à la diversité des assolements	
2 j 11	Décisions relatives à l'aide à l'assurance récolte	
2 j 12	Décisions relatives aux Droits à Paiement Unique (D.P.U.) : tous actes, avis, documents et décisions pris en application du Code Rural et relatifs à la mise en œuvre et au traitement des droits à paiement unique et de l'aide au revenu prévue par la réglementation européenne	
2 j 13	Arrêté préfectoral relatif aux Bonnes Conditions Agro Environnementales (BCAE)	
K- Calamités agricoles		
2 k 1	Convocation et présidence du comité départemental d'expertise	
2 k 2	Rédaction et signature des procès-verbaux du comité départemental d'expertise	
2 k 3	Etablissement du barème annuel d'indemnisation et approbation	
2 k 4	Décisions relatives aux indemnisations et aux prêts au titre des calamités agricoles et décisions relatives aux suites données aux contrôles administratifs et de terrain	
L - Baux ruraux et statut du fermage		
2 l 1	Convocation et présidence de la commission consultative départementale des baux ruraux	
2 l 2	Rédaction et procès-verbaux de la commission consultative départementale des baux ruraux	
2 l 3	Convocation et présidence du comité technique départemental appelé à donner son avis en matière de travaux d'amélioration	
2 l 4	Rédaction et procès-verbaux du comité technique départemental	
2 l 5	Décisions relatives au changement de destination d'un fonds	
2 l 6	Application du statut du fermage ; signature des arrêtés fixant l'indice annuel des fermages	
M - GA.E.C.		
2 m 1	Convocation et présidence du comité départemental d'agrément des GAEC	
2 m 2	Rédaction et procès-verbaux du comité départemental d'agrément des GAEC	
2 m 3	Décisions relatives à l'agrément et aux modifications statutaires des GAEC	

N° de code	Nature de la délégation	Référence
N – Sociétés d'exploitation et SICA		
2 n 1	Agréments de sociétés d'intérêt collectif agricole, modifications de l'agrément initial et retraits d'agrément	
2 n 2	Autorisations de sortie du statut de SICA	
2 n 3	Approbation des dévolutions faites par les SICA à d'autres SICA, établissements ou oeuvres d'intérêt général agricole ou rural	
O – I.C.H.N.		
2 o 1	Décisions relatives aux indemnités compensatrices de handicap naturel (arrêté préfectoral, coefficient stabilisateur, décisions individuelles)	
P – Mesures agri-environnementales		
2 p 1	Arrêté préfectoral relatif à la PHAE2, décisions d'octroi ou refus d'octroi des aides prévues dans le cadre des mesures agri-environnementales (dans le cadre du RDR1 et du RDR2), et décisions relatives aux suites données aux contrôles administratifs et de terrain	
2 p 2	Décisions relatives à la prime herbagère agro-environnementale (PHAE1) et décisions relatives aux suites données aux contrôles administratifs et de terrain	
Q - Qualité et sécurité des productions végétales		
2 q 1	Interdiction de culture de plantes destinées à la replantation	
2 q 2	Arrachage et destruction de plantes reconnues contaminées par des maladies ou ravageurs de « quarantaine »	
2 q 3	Obligation d'effectuer des traitements collectifs contre certains ennemis de cultures	
2 q 4	Autorisations d'utilisation de semences et plants issus du mode de production biologique	
2 q 5	Décisions relatives aux demandes d'agrément des groupements de défense contre les ennemis des cultures	Ordonnance du 2 novembre 1945 - article 3 - paragraphe 1
2 q 6	Prescriptions des mesures d'urgence destinées à éviter la propagation de certains ennemis des cultures	Ordonnance du 2 novembre 1945 - article 11 - paragraphe 2
2 q 7	Décisions relatives aux demandes d'indemnisation des pertes résultant de la destruction de végétaux non contaminés ordonnées par mesure de précaution	Ordonnance du 2 novembre 1945 - article 12 - paragraphe 2
2 q 8	Saisie des produits et objets susceptibles de véhiculer des parasites dangereux	
2 q 9	Mise en quarantaine, désinsectisation ou destruction des végétaux contaminés dans les pépinières	
2 q 10	Désinsectisation, refoulement ou destruction des produits végétaux reconnus contaminés au moment de leur importation	Ordonnance du 2 novembre 1945 - articles 10, 11, paragraphes 1 - 18, paragraphes 2 et 22 décret du 7 octobre 1946 - décret du 27 août 1951
R - Fonds nationaux et européens en agro-alimentaire		
2 r 1	Contrôle et suivi des dossiers FEOGA-Garantie, IFOP, Prime d'Orientation Agricole, FEP et FEADER	
S – Agriculture raisonnée		
2 s 1	Décisions relatives aux aides à l'agriculture raisonnée	

N° de code	Nature de la délégation	Référence
T – Suivi de l'élevage		
2 t 1	Décisions relatives au financement et au fonctionnement de l'Établissement départemental de l'élevage - Association pour l'identification du cheptel du Calvados	
U – Divers		
2 u 1	Décisions relatives à l'agrément des programmes opérationnels présentés par les organisations de producteurs reconnus	
2 u 2	Décisions relatives à la gestion des Fonds opérationnels des organisations de producteurs reconnus	
2 u 3	Décisions relatives à la prime d'orientation agricole et aux aides à la valorisation des productions agricoles	
2 u 4	Décisions relatives aux demandes d'agrément des intermédiaires pour la collecte des oléagineux	
2 u 5	Décisions relatives aux attributions d'aides exceptionnelles aux agriculteurs	
2 u 6	Nomination et habilitation des contrôleurs chargés des contrôles sur les exploitations agricoles (contrôles de terrain)	
2 u 7	Contrat de Projets État / Région : programme d'attributions de subventions relevant de France Agrimer (contrôle et suivi des différentes aides)	

ANNEXE N° 3 à l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au profit de M. Jacques LOUISE, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer par intérim

N° de code	Nature de la délégation	Référence
	3 – CIRCULATION ROUTIERE ET EXPERTISE TERRITORIALE	
	A – Routes nationales : exploitation des routes	
3 a 1	Autorisations individuelles de transports exceptionnels.	Code de la route : articles L.110-3 ; R.433-1 à R.433-6 ; R.433-8 ; R.435-1 et R.436-1
	B – Autres voies à grande circulation	
3 b 1	Avis concernant les mesures de police de la circulation.	Codes des Communes et de la Route
3 b 2	Police de la circulation sur routes départementales classées à grande circulation	Article R.411-7 du Code de la route
	C – Sécurité routière	
3 c 1	Convention entre l'État et l'établissement d'enseignement relative aux prêts ne portant pas intérêt, destinés aux formations à la conduite de véhicules de catégorie B et à la sécurité routière	Décret n° 2005-1225 du 29 septembre 2005 Arrêté du 29 septembre 2005
3 c 2	Arrêté portant agrément des établissements d'enseignement de la conduite automobile Arrêté suspendant ou abrogeant cet agrément	Décret n° 2000-1335 du 26 décembre 2000 Arrêté du 8 janvier 2001
3 c 3	Autorisation d'enseigner la conduite Décision de suspension ou de retrait de cette autorisation	Décret n° 2000-1335 du 26 décembre 2000 Arrêté du 8 janvier 2001
	D - Aérodrômes	
3 d 1	Approbation d'opérations domaniales.	Arrêté du 4 août 1948 (Art. 1 parag. R) modifié par arrêté du 23 décembre 1979.
	E – Agréments techniques	
3 e 1	Des projets techniques (avant-projet, projet) relatifs aux équipements des collectivités locales et de leurs groupements bénéficiant de financement de l'État ou de l'Union Européenne	
	F – Copies conformes	
3 f 1	Copies conformes de tous arrêtés, actes ou décisions intervenus dans les domaines susvisés, ainsi que le visa de toutes pièces ou documents à annexer à ces arrêtés, actes ou décisions.	
	G – FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH) 2007/2013	
3 g 1	AXE 3 : Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale Mesure 321 : Services de base pour l'économie et la population rurale Dispositif 321-1 : pôles de santé libéraux et ambulatoires Dispositif 321-2 : équipements culturels Les courriers (récépissé de dépôt, accusé de réception de dossier complet, bordereaux d'envoi, notification d'attribution d'aide, rejet de dossier, certificat de service fait, avis techniques et réglementaires...) relatifs au suivi de l'instruction et au contrôle de la mesure	Décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement modifié par les décrets n° 2002-1527 du 23/12/2002, n° 2003-367 du 18/04/2003 et n° 2005-436 du 09/05/2005 Arrêté du 5 juin 2003 relatif à la constitution du dossier pour une demande de subvention de l'État pour un projet d'investissement
3 g 2	Les actes d'engagement comptable et d'engagement juridique Les actes de déchéance totale ou partielle	
3 g 3	AXE 4 : LEADER Dispositifs pour lesquels la DDTM14 est service référent : les courriers (bordereaux d'envoi aux GAL, les avis techniques et réglementaires ...) relatifs au suivi de l'instruction et au contrôle	Décret n°2009-1452 du 24/11/2009 relatif aux règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes de développement rural 2007 - 2013
3 g 4	Les actes d'engagement comptable et d'engagement juridique Les actes de déchéance totale ou partielle	Document Régional de

N° de code	Nature de la délégation	Référence
3 g 5	Dispositifs pour lesquels la DDTM14 est service d'appui de proximité : les courriers (bordereaux d'envoi, avis,...) transmis aux services référents et aux GAL	Développement rural (version n°4 approuvée le 05 juillet 2010)
	H - Prime Aménagement du Territoire (PAT)	
3 h 1	Tous les actes relatifs à l'instruction ou au contrôle du dispositif de prime à l'aménagement du territoire pour lesquels la DDTM est compétente	
	I - Pôles d'Excellence Ruraux	
3 i 1	Tous les actes relatifs à l'instruction ou au contrôle du dispositif des pôles d'excellence pour lesquels la DDTM est compétente	

ANNEXE N° 4 à l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au profit de M. Jacques LOUISE, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer par intérim

N° de code	Nature de la délégation	Référence
	4 – EAU ET BIODIVERSITE	
	A – Gestion et conservation du domaine public fluvial	
4 a 1	Actes d'administration du domaine public fluvial	Code du Domaine de l'État Article R 53
4 a 2	Autorisation d'occupation temporaire	Code du Domaine de l'État Article R 53
	B – Police des eaux littorales	
4 b 1	Tous actes administratifs nécessaires à l'exercice de la police des eaux littorales, y compris les arrêtés d'ouverture d'enquêtes publiques et de déclaration d'intérêt Général ou de Déclaration d'Utilité Publique lorsqu'ils concernent des opérations réalisées en application de l'article L 211 – 7 du Code de l'Environnement	Code de l'Environnement Livres II titre Ier Code de l'Expropriation Titre I ^{er} , chapitre I ^{er}
4 b 2	Saisine du Président du Tribunal Administratif pour la désignation d'un commissaire-enquêteur ou d'une commission d'enquête.	Loi n° 83.630 du 12 juillet 1983 et décret n° 85.453 du 23 avril 1985, Article 8
4 b 3	Toutes opérations d'instruction, de préparation et de notifications relatives aux actes cités en 4 b 1	
	C – Police des eaux continentales	
4 c 1	Décisions relatives à l'usage, la conservation, la gestion et la police des eaux continentales du département comprenant les eaux superficielles (à l'exception des eaux marines), les eaux souterraines et les zones humides	Code de l'Environnement Livres II titre I ^{er} – partie législative et partie réglementaire
4 c 2	Délivrance du récépissé de déclaration	Code de l'Environnement Livres II titre I ^{er} – partie législative et partie réglementaire
4 c 3	Attestation de dépôt de dossier	Code de l'Environnement Livres II titre I ^{er} – partie législative et partie réglementaire
4 c 4	Décisions et actes nécessaires à l'ouverture d'enquêtes publiques	Code de l'Environnement Livres II titre I ^{er} – partie législative et partie réglementaire Code de l'Expropriation Titre I ^{er} , chapitre I ^{er}
4 c 5	Toutes décisions et tous actes administratifs pris à l'égard des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation et déclaration en application des dispositions du Titre Ier Livres II du code de l'Environnement et des décrets d'application, y compris les arrêtés d'autorisation, de retrait, de suspension ou de mise en demeure	
4 c 6	Toutes opérations d'instruction, de préparation et de notifications relatives aux actes cités en 4 c 5	
4 c 7	Toutes décisions et tous actes administratifs relatifs aux déclarations d'intérêt général ou d'utilité publique dans le domaine de l'eau, à l'exclusion des DUP ou des actes déclaratifs DUP mentionnés à l'article L.1321-2 du Code de la santé	Code de l'Environnement Livres II titre I ^{er} – partie législative et partie réglementaire Code de l'Expropriation Titre I ^{er} , chapitre I ^{er}
4 c 8	Décisions relatives aux transactions pénales pour les infractions mentionnées aux articles R.216-15 à R.216-7 et R.437-6 à R.437-7 du Code de l'Environnement	
4 c 9	Lettre de saisine du Tribunal Administratif pour la désignation de commissaires-enquêteurs dans le cadre de l'application de la loi du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement	

N° de code	Nature de la délégation	Référence
4 c 10	Signature du rapport prévu à l'article R 214-11 du Code de l'Environnement	
4 c 11	Arrêtés portant indemnisation des commissaires enquêteurs désignés par l'administration	Décret n°94-873 du 10 octobre 1994 Décret n°2002-1341 du 5 novembre 2002
4 c 12	Arrêté annuel de curage des cours d'eau non domaniaux	Code de l'Environnement Livre II titre I ^{er} – partie législative et partie réglementaire
4 c 13	Délivrance des cartes des agents de contrôle et de surveillance au titre de la loi sur l'eau	Code de l'Environnement Livre II titre I ^{er} – partie législative et partie réglementaire
4 c 14	Agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif en application de l'arrêté du 7 septembre 2009	
4 c 15	Décisions relatives à la suspension ou la résiliation du contrat d'achat de l'énergie produite mentionnées à l'article R.214-87 du Code de l'Environnement	Décret n° 2003-885 du 10 septembre 2003
4 c 16	Toutes décisions et tous actes administratifs relatifs à l'instauration des servitudes d'utilité publique en application de l'article L.211-12 du code de l'environnement	Décret n°2005-116 du 7 février 2005
4 c 17	Toutes décisions et tous actes administratifs relatifs aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux	Code de l'Environnement Livre II titre I ^{er} – partie législative et partie réglementaire
D - Réseau Natura 2000		
4 d 1	Décisions relatives à l'agrément des contrats-types et mesures-types	
4 d 2	Décisions relatives aux contrats et chartes (agrément, contrôle, déchéance des droits,...)	
E - Hippisme et sociétés de courses		
4 e 1	Visa du budget et des comptes des sociétés de courses hippiques	
4 e 2	Décisions relatives à l'agrément des commissaires de courses hippiques	
4 e 3	Décisions relatives à l'autorisation d'ouverture d'hippodrome	
4 e 4	Décisions relatives à l'autorisation de courses hippiques et cynégétiques	
F – Divers		
4 f 1	Arrêtés constituant, modifiant ou prononçant la dissolution d'une association syndicale autorisée de drainage	
4 f 2	Arrêtés de protection de biotope	Code de l'Environnement Article R411-15 et suivants
G – Bois et Forêts		
4 g 1	Défrichements : - décisions relatives à tout arrachage ou défrichement de bois, au rétablissement de l'état des lieux après défrichement et à l'exécution aux frais du propriétaire des travaux de replantation après défrichement illicite, - décisions relatives au défrichement des bois et forêts de collectivités ou personnes morales mentionnées à l'article L.141.1 du Code Forestier pour les opérations qui portent sur des superficies inférieures à un hectare, - arrêtés interdisant la destruction de tout espace boisé visé à l'avant dernier alinéa de l'article L-311.2 du Code Forestier ainsi que tout boisement linéaire, haie et plantation d'alignement	
4 g 2	Forêts de protection : décisions relatives aux forêts de protection et notamment à leurs règlements d'exploitation	Article L. 411.1 et suivants et R. 412.1 et suivants

N° de code	Nature de la délégation	Référence
4 g 3	<p>Boisements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décisions relatives aux subventions pour boisement, reboisement, amélioration, entretien et équipement de forêts sur le budget de l'Etat, en dehors du champ de compétence propre de l'Office National des forêts, - décisions relatives aux engagements de bonne gestion (article 1.8), - décisions relatives aux Plans Simples de Gestion (articles L.222.1 et suivants), - décisions relatives au Régime Spécial d'Autorisation Administrative (articles L.222.5 et suivants), - décisions relatives aux obligations et sanctions dans tout massif non soumis au régime forestier (articles L.223.1 et suivants), - décisions relatives aux groupements forestiers, associations syndicales de gestion forestière et groupements de producteurs forestiers (article L.241.1 et suivants), - décisions relatives à l'aménagement foncier forestier (article L.512.1 et suivants), - décisions relatives à l'incorporation au domaine forestier de biens vacants et sans maîtres en nature de bois et forêts attribués à l'Etat, - décisions relatives à la distraction du régime forestier des terrains de collectivités ou personnes morales mentionnées à l'article L.141.1 du Code Forestier pour des superficies inférieures à un hectare 	
4 g 4	<p>Incendies de forêts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décisions relatives aux associations syndicales autorisées de défense contre l'incendie, - décisions relatives aux interdictions de pâturage après incendie 	
H - Agréments techniques		
4 h1	Agrément des projets techniques (avant-projet et projet) relatifs aux boisements, aux équipements cynégétiques, piscicoles ou aquacoles, aux aménagements hydrauliques bénéficiant d'un financement de l'Etat ou de l'Union Européenne	
4 i 1	<p style="text-align: center;">I – Chasse</p> <p>Chasse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - convocation et présidence de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, - décisions relatives au budget et aux statuts de la Fédération Départementale des Chasseurs, - décisions relatives aux associations communales de chasse agréées, - arrêté de mise en réserve de chasse et de faune sauvage, - décisions relatives à l'exploitation de la chasse sur le domaine de l'Etat, - visa des baux de chasse sur le domaine public maritime et sur le domaine public fluvial, - décisions relatives aux conditions de chasse, à l'exception des arrêtés fixant les dates d'ouverture et de clôture de la chasse, - décisions relatives aux installations de chasse de nuit (gabions, huttes, hutteaux et ouvrages assimilés,...), - décisions relatives aux demandes individuelles de plan de chasse grand gibier, - décisions relatives à l'indemnisation des dégâts de gibier, - décisions relatives au schéma départemental de gestion cynégétique, - décisions relatives aux demandes de plan de chasse petit gibier, - décisions relatives aux demandes d'autorisations de meute, - décisions relatives aux demandes d'autorisation d'entraînement de chiens en vue de concours, - décisions relatives aux demandes d'autorisations de capture, transport et lâcher de gibier vivant, - visa des livrets journaliers délivrés aux gardes chasse, - décision relative à la détention, au transport et à l'utilisation de rapaces pour la chasse au vol 	
4 i 2	<p>Destruction des animaux nuisibles et louveterie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décisions relatives à la régulation à tir d'animaux classés nuisibles, - décisions relatives au colportage, au transport et au lâcher d'animaux classés comme nuisibles, - décisions relatives à la louveterie, aux missions particulières, aux battues administratives, décisions relatives à la nomination des lieutenants de louveterie, - décisions relatives à l'attribution et à la suspension des agréments des piégeurs 	Arrêté Ministériel du 29/01/2007 Article 9 (nuisibles)

N° de code	Nature de la délégation	Référence
4 i 3	Faune sauvage : - décisions de régulation d'espèces protégées (cormorans, goélands et autres espèces éventuelles), en vertu du décret du 15.01.1997 relatif à la déconcentration de décisions administratives, - décisions relatives aux demandes d'autorisations exceptionnelles d'activité portant sur des spécimens d'espèces protégées (Arrêté du 9 juillet 1999 – JO du 28 août 1999) et concernant, notamment, le transport et l'exposition d'animaux naturalisés, la naturalisation d'animaux appartenant à des espèces de la faune sauvage du patrimoine national.	
4 j 1	<p style="text-align: center;">J – Pêche</p> - décisions relatives à l'agrément du président et du trésorier des associations agréées de pêche - organisation et contrôle de l'élection au conseil d'administration de la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique - décisions relatives à l'agrément du Président et du Trésorier de la Fédération Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique - décisions relatives aux piscicultures au titre de la police de la pêche - décisions relatives à la protection du patrimoine piscicole et à la préservation des milieux aquatiques et notamment les décisions relatives à l'entretien et aux travaux dans le lit d'un cours d'eau ainsi qu'aux vidanges de plans d'eau - décisions relatives à la gestion des ressources piscicoles - décisions relatives aux conditions d'exercice du droit de pêche et notamment les décisions relatives aux concours de pêche, aux autorisations exceptionnelles (captures, transport, ...) et aux réserves de pêche, à l'exception de l'arrêté permanent et de l'arrêté annuel d'ouverture de la pêche - interdiction ou limitation de la pêche en cas de baisse des eaux autorisation de recueillir, d'évacuer ou de transporter certains poissons en vue d'en assurer la sauvegarde - autorisation de concours de pêche dans les cours d'eau de 1 ^{ère} catégorie (article R.236.29) - autorisation de pêche exceptionnelle à des fins sanitaires ou scientifiques ou en cas de déséquilibre biologique décisions relatives aux transactions, poursuites et règles d'application des peines - visa des livrets journaliers délivrés aux gardes pêche décisions relatives à l'exploitation de la pêche sur le domaine de l'État (baux de pêche sur le domaine public de l'État) - constitution, présidence et secrétariat de la Commission Technique Départementale de la Pêche - prolongation de la période de fermeture - interdiction de la pêche d'une ou de plusieurs espèces - diminution du nombre de captures - interdiction de l'emploi de certains modes ou procédés de pêche, limitation de l'emploi de certains modes ou procédés de pêche, limitation de l'emploi des lignes mentionnées au 1° de l'article R 236-30 du Code de l'Environnement à des techniques particulières de pêche, obligation de remettre immédiatement en eau le poisson capturé - interdiction de la pêche en marchant	Code de l'Environnement Livre IV titre III – partie législative et partie réglementaire
	<p style="text-align: center;">K – Aménagement foncier</p> <p style="text-align: center;">1 - Pour les procédures restant de la compétence de l'Etat par application de la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux</p>	
4 k 1	Décisions relatives à l'institution des commissions communales ou intercommunales d'aménagement foncier, à leur constitution d'office ou aux modifications pouvant en affecter la composition	Code Rural Article R-123.31 ou R-124.41
4 k 2	Décisions relatives à la constitution de la CDAF ou aux modifications pouvant en affecter la composition	

N° de code	Nature de la délégation	Référence
4 k 3	Enquête sur le périmètre et les travaux connexes concernés par les dispositions de la Loi sur l'eau : - établissement de la liste des communes où l'opération d'aménagement foncier paraît de nature à faire sentir ses effets de manière durable sur la vie aquatique, notamment des espèces migratrices ou sur la qualité, le régime ou le mode d'écoulement des eaux, - arrêtés ordonnant le remembrement, fixant le périmètre et les prescriptions à observer pour la réalisation des travaux mentionnés à la rubrique 4-6-0 de l'annexe au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 en application de la loi n° 92-3 sur l'eau, - arrêtés modificatifs de ces arrêtés initiaux	
4 k 4	Mise en demeure en cas d'infraction aux dispositions de l'article L- 21.19 du Code Rural et prescription d'exécution d'office de travaux de remise en état	
4 k 5	Arrêtés ordonnant le dépôt et l'affichage en Mairie du plan des aménagements fonciers, autorisant au titre de la loi sur l'eau, les travaux mentionnés au troisième alinéa de l'article R-121.20 du Code Rural et prononçant, en application de l'article L-126.6 du Code Rural, la protection des boisements linéaires, haies ou plantations d'alignements existants ou à créer	
4 k 6	Arrêtés d'envoi en possession provisoire	
4 k 7	Arrêtés d'occupation anticipée de terrain sous emprise d'un ouvrage public	
4 k 8	Arrêtés modifiant la circonscription territoriale des communes	
4 k 9	Nouvel arrêté de clôture après décision intervenant suite à une annulation contentieuse	
4 k 10	Présentation des observations en défense suite à un recours contentieux introduit devant la juridiction administrative ou civile	
4 k 11	Autorisations d'abattage d'arbres dans les périmètres de remembrement	
4 k 12	Consultation pour avis du Conseil Général sur le périmètre des opérations d'aménagement foncier	
4 k 13	Consultation des conseils municipaux de chacune des communes figurant sur la liste visée à l'article R-121.20 du Code Rural, sur les dispositions prévues par la commission communale ou intercommunale de remembrement au regard de la loi n° 92-3 sur l'eau	
4 k 14	Saisine de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier et de la juridiction compétente en vue de la mise en valeur de terres incultes ou sous exploitées	
4 k 15	Saisine de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier sur le projet de remembrement	
4 k 16	Autorisation donnée aux agents de l'administration de pénétrer sur les propriétés privées en application de la loi du 29 décembre 1892	
	2 – Associations foncières de remembrement	
4 k 17	Arrêté instituant les associations foncières	
4 k 18	Arrêté de concertation désignant le siège d'une Association Foncière interdépartementale	Code Rural Article R-133.2
4 k 19	Arrêté désignant le siège d'une association foncière intercommunale	

N° de code	Nature de la délégation	Référence
4 k 20	Fixation de la rémunération des receveurs trésoriers des associations foncières de remembrement (article 25 de la loi du 9 mars 1941)	
4 k 21	Arrêté prononçant la dissolution d'une association foncière	Code Rural Article R 133-9
4 k 22	Suspension des travaux ordonnés en urgence par le président	Code Rural et de la Pêche Maritime Article R 133-6
	3- Pour les procédures dont la compétence relève du Conseil Général par application de la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, envers lesquelles subsiste diverses attributions réservées à l'État figurant dans le code rural et de la pêche maritime	
4 k 23	Saisine de la Commission Départementale d'Aménagement à l'encontre d'une décision de Commission Communale ou Intercommunale d'Aménagement Foncier	Articles L121-7 et R 121-6
4 k24	Saisine du Tribunal Administratif à l'encontre d'une décision de Commission Départementale d'Aménagement Foncier	Articles L 121-10 et R 121-12
4 k 25	Porté à connaissance au Président du Conseil Général des observations nécessaires à l'étude d'aménagement	Articles L 121-13 et R 121-20
4 k 26	Fixation des prescriptions à respecter par les commissions pour l'élaboration du nouveau plan et du programme de travaux connexes	Articles L 121-14 et R 121-21 et 22
4 k 27	Décision relative aux travaux connexes	Articles L 121-21 et R 121-29
4 k 28	Fixation de prescriptions complémentaires	Code de l'Environnement Article L 211-1 Code Rural et de la Pêche Maritime Article R 121-30 Articles L 121-14 et R 123-32 IIIe
4 k 29	Protection des boisements linéaires	Articles L 126-3 et R 126-33 et suivants
4 k 30	Habilitation des agents de l'État pour constater les infractions en matière d'aménagement foncier	Articles L 121-22 et R 121-31 et 32
4 k 31	Modification de la circonscription territoriale des communes	
4 k 32	Agrément, en cas d'ouvrage public ayant pour maître d'ouvrage l'État ou un de ses établissements publics ou concessionnaires, à l'extension du périmètre d'aménagement au-delà du périmètre perturbé par l'ouvrage	Code Rural et de la Pêche Maritime Article L 123-24
4 k 33	Décision relative à l'occupation anticipée d'un ouvrage linéaire	Code Rural et de la Pêche Maritime Article R 123-37
4 k 34	Décision en matière de terres incultes	Code Rural et de la Pêche Maritime Articles L 125-1 et suivants
4 k 35	Mise en cohérence des mesures environnementales de l'étude d'impact d'un ouvrage linéaire avec les prescriptions de l'aménagement foncier	Code Rural et de la Pêche Maritime Article L 121-14
4 k 36	Autorisation donnée aux agents de l'administration de pénétrer sur les propriétés privées en application de la loi du 29 décembre 1892	
	L - Copies conformes	
4 l 1	Copies conformes de tous arrêtés, actes ou décisions intervenus dans les domaines susvisés ainsi que le visa de toutes pièces ou documents à annexer à ces arrêtés, actes ou décisions	

ANNEXE N° 5 à l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au profit de M. Jacques LOUISE, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer par intérim

N° de code	Nature de la délégation	Référence
	5 – HABITAT - CONSTRUCTION	
	A – Subventions et prêts pour la construction ou l'acquisition de logements	
5 a 1	Secteur locatif : toutes formes de décisions favorables d'octroi ou de transfert	R 331.1 à R.331.27 du C.C.H.
5 a 2	Secteur accession : toutes formes de décisions favorables, autorisations de transfert	R 331.32 à R.331.61 du C.C.H
5 a 3	Dérogation permettant le démarrage des travaux de construction ou d'amélioration de logements financés avec une aide de l'État, avant obtention de la décision favorable de financement	R 331.5b du C.C.H.
5 a 4	Dérogation permettant de majorer le taux de subvention PLUS ou PLAI	R 331.15 du CCH
5 a 5	Prorogation des délais d'exécution des travaux	R 331.7 du CCH
5 a 6	Dérogation à la quotité de travaux pour les opérations d'acquisition-amélioration de foyers hors PLAI	Arrêté du 5 mai 1995, article 8
5 a 7	Dérogation à l'ancienneté minimale des logements acquis avec une aide de l'État	Arrêté du 10 juin 1996, article 9
5 a 8	Dérogation pour dépassement des coûts plafonds d'acquisition en PLAI	Arrêté du 5 mai 1995, article 8
5 a 9	Dérogation aux normes minimales d'habitabilité en acquisition-amélioration	Arrêté du 10 juin 1996, article 5
5 a 10	Dérogation aux caractéristiques techniques de foyers	Arrêté du 10 juin 1996, article 11
5 a 11	Dérogation à la date de dépôt des demandes de subvention pour surcharge foncière	Arrêté du 5 mai 1995, article 17
5 a 12	Dérogation aux plafonds de ressources pour les locataires de logements PLAI	R 331.12 du CCH
5 a 13	Décisions relatives aux subventions pour le logement d'urgence	circulaire 2000-16 du 15mars 2000
5 a 14	Décisions d'agrément et conventions passées avec le vendeur pour l'octroi de prêts sociaux de location – accession (PSLA)	R 331-76-5-1 à R 331-76-5-4 du CCH
5 a 15	Annulation de tous types de décisions ou autorisations	
5 a 16	Notification de toutes ces décisions	
	B – Amélioration de l'habitat	
5 b 1	Décisions et dérogations relatives aux demandes de primes à l'amélioration de l'habitat	R 322.1 à R322.17 du CCH
5 b 2	Décisions portant octroi de subventions de l'État pour l'amélioration de l'habitat locatif social (PALULOS)	R 323.1 à R 323.12 du CCH
5 b 3	Décisions relatives aux demandes de subvention pour l'amélioration de la qualité de service dans le logement social (AQS)	Circulaire 99-45 du 6 juillet 1999
5 b 4	Dérogation aux règles d'ancienneté des logements éligibles à la PALULOS	R 323.3 du CCH
5 b 5	Dérogation au plafond de travaux subventionnables	R 323.6 du CCH

N° de code	Nature de la délégation	Référence
5 b 6	Dérogation permettant le démarrage des travaux d'amélioration de logements financés avec une aide de l'État (PALULOS, ou AQS), avant obtention de la décision favorable de financement	R 323.8 et R 323.5 du CCH Circulaire du 6 juillet 1999
5 b 7	Prorogation des délais d'exécution des travaux (PALULOS)	R 323.8 et R 323.11 du CCH
5 b 8	Annulation de tous types de décisions ou autorisations	
5 b 9	Notification de toutes ces décisions	
C – Participation des employeurs à l'effort de construction		
5 c 1	Contrôle de la participation des employeurs	L 313.1 à L 313.17 et R 313.1 à 313.17 du CCH
5 c 2	Contrôle de l'utilisation du «1% logement»	L 313.1 à L 313.17 et R 313.9 à 313.20 du CCH
5 c 3	Contrôle des organismes collecteurs	R 313.21 à R 313.35 du CCH
5 c 4	Prêts directs des employeurs	R 313.38 à R 313.40 du CCH
5 c 5	Dérogation aux quotités maximales de financement du 1 % utilisables	Arrêté du 16 mars 1992 modifié
D – Actions diverses		
5 d 1	Autorisation de transformation et de changement d'affectation de locaux (loi du 1 ^{er} septembre 1948)	Art.L 631.7 et R 631.4 du CCH
5 d 2	Décision d'attribution du label « confort acoustique »	Arrêté du 10 février 1972
5 d 3	Établissement et mise à jour de la liste départementale des entreprises offrant un service complet de travaux d'économie d'énergie avec garantie du résultat	Circulaire n° 84.03 du 10 janvier 1984
5 d 4	Décision relative aux projets de ventes de logements HLM	L. 443.7 du CCH
5 d 5	Dérogation aux conditions d'ancienneté des logements en vente et fixation des conditions de remboursement des aides de l'Etat	L. 443.8 du CCH
5 d 6	Décisions relatives aux ventes ou locations avec changement d'usage de logement HLM	L. 443.11 du CCH
5 d 7	Dérogation autorisant une vente HLM à un prix inférieur à l'estimation des Domaines	L. 443.12 du CCH
5 d 8	Décisions relatives aux cessions d'éléments immobiliers HLM autres que des logements	L. 443.14 du CCH
5 d 9	Avis sur les augmentations de logements HLM	L. 442.1.2 du CCH
5 d 10	Avis sur les modes de calcul des surloyers HLM	L. 441.7 du CCH
5 d 11	Avis État pour l'octroi de Prêt - Renouvellement Urbain	circulaire 2000-67 du 4 septembre 2000

N° de code	Nature de la délégation	Référence
5 d 12	Décision relative à l'attribution de subvention (et au contrôle) à destination des collectivités locales qui auront mis en place sur leur territoire le dispositif dit « Pass Foncier »	Décret n° 2009-577 du 20/05/09 relatif aux subventions aux collectivités territoriales et à leurs groupements soutenant l'accès populaire à la propriété Cirulaire du 11 juin 2009 relative au versement des subventions aux collectivités territoriales et à leurs groupements soutenant l'accès populaire à la propriété dans le cadre d'un « Pass Foncier »
E – Conventionnement		
5 e 1	Conventions passées entre l'État et les organismes d'HLM, société d'économie mixte, établissements publics administratifs gestionnaires des communes, communes et bailleurs privés s'appliquant aux logements à usage locatif, aux logements visés à l'article 7 de la loi du 3 janvier 1977 et aux cités de promotion familiales	Art. L 351.2 et 5 et R 353.1 et 5 du CCH
5 e 2	Certification des dites conventions en vue de leur publication au bureau des hypothèques	
5 e 3	Conventions passées par les organismes d'HLM pour l'utilisation du 1 % au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction	Art. L 313.1 et 5 du CCH
5 e 4	Conventions tripartites passées entre les préfets et les organismes constructeurs et collecteurs pour la réservation de logements de travailleurs immigrés en contre- partie l'octroi des subventions versées par les organismes collecteurs de la fraction de la participation des employeurs à l'effort de construction réservée par priorité au logement des travailleurs immigrés et de leur famille	Art. L 313.1 - R 313.10 - R 313.11 - R 313.36 - R 313.37 du CCH
5 e 5	Délivrance des attestations d'exécution conformes des travaux prévus par l'article 8 de la convention type à passer entre l'État et les bailleurs de logements	Art. R 353.32 du CCH
5 e 6	Convention passée entre l'État et les bailleurs de logement en vue de bénéficier des dispositions du 3° du I de l'article 156 du Code Général des Impôts	Article 22 de la loi n° 91.662 du 13 juillet 1991 d'orientation pour la ville
5 e 7	Décisions de prêt accordé par le Fonds d'aide aux accédants en difficulté.	Cirulaire du 28 janvier 1993
F – Ravalement		
5 f 1	Extension de l'obligation de ravalement	Décret du 26 mars 1852 - Article 9
G – Accessibilité aux personnes handicapées		
5 g 1	Arrêtés, actes, décisions et pièces portant sur les demandes de dérogation aux règles d'accessibilité des personnes handicapées dans les établissements recevant du public	Loi n°2005-102 du 11/02/05 Décret n°2006-555 du 17/05/06
5 g 2	Arrêtés, actes, décisions et pièces portant sur les demandes de dérogation aux règles d'accessibilité des personnes handicapées dans les bâtiments d'habitations collectifs lorsqu'ils font l'objet de travaux et dans les bâtiments existants où sont créés des logements par changement de destination	
H – Diagnostic Technique Amiante (DTA)		
5 h 1	Toutes pièces nécessaires, dans le cadre du contrôle du respect de l'obligation de réaliser les DTA	Articles L.1334-13, R.1334-14 à R.1334-29, R. 1336-2 à R. 1336-5 et annexe 13-9 du Code de la santé publique
I – Déchets du BTP		
5 i 1	Tous actes relatifs à l'instruction des installations de stockage de déchets inertes et tous actes de recours administratifs liés à cette instruction	

N° de code	Nature de la délégation	Référence
	J - Copies conformes	
5 j 1	Copies conformes de tous arrêtés, actes ou décisions intervenus dans les domaines susvisés, ainsi que le visa de toutes pièces ou documents, à annexer à ces arrêtés, actes, ou décisions.	

ANNEXE N° 6 à l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au profit de M. Jacques LOUISE, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer par intérim

N° de code	Nature de la délégation	Référence
	6 – URBANISME – DEPLACEMENTS - RISQUES	
	A – Règles générales de l'urbanisme	
6 a 1	Dérogations aux règles relatives à l'implantation et au volume des constructions et aménagements aux règles de distance à l'alignement ou aux limites parcellaires lorsque les avis du maire et du directeur départemental de l'équipement sont concordants.	Code de l'Urbanisme Art. R 111-20 1 ^{er} alinéa
6 a 2	Saisine du Président du Tribunal Administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur ou d'une commission d'enquête.	Loi n° 83.630 du 12/07/83 modifiée et décret n° 85.453 du 23/04/85 article 8 Code de l'Urbanisme : Art. L 123-8
6 a 3	Avis conformes de l'État.	Code de l'Urbanisme Art. L 422-5 et L 422-6
	B – Schéma de cohérence territoriale Plan local d'urbanisme	
6 b 1	Correspondances générales avec les maires dans le cadre de l'association de l'État aux études des Plans Locaux d'Urbanisme, à l'exception des notifications et avis réglementaires.	
	C – Décisions, certificats et attestations à prendre en application des articles L 424-1, R 410-11, R 422-2 a, b, c, d, et R 423-16 du Code de l'Urbanisme (5c1 à 5c16)	
6 c 1	Permis de construire, d'aménager, de démolir, déclaration préalable (compétence Etat)	
6 c 2	Travaux, constructions et installations réalisés pour le compte de l'État, de la région, du département, de leurs établissements publics et concessionnaires, ainsi que pour le compte d'États étrangers ou d'organisations internationales.	Code de l'Urbanisme Art. L 422-2-a et R 422-2-a
6 c 3	Ouvrages de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie lorsque cette énergie n'est pas destinée, principalement à une utilisation directe par le demandeur.	Code de l'Urbanisme Art. L 422-2-b et R 422-2-b
6 c 4	Installations nucléaire de base.	Code de l'Urbanisme Art. L 422-2-b et R 422-2-c
6 c 5	Travaux, constructions et installations réalisés à l'intérieur des périmètres des opérations d'intérêt national mentionnés à l'article.	Code de l'Urbanisme Art. L 121-2 et L 422-2-c
6 c 6	Opérations ayant fait l'objet d'une convention prise sur le fondement de l'article L 302-9-1 du code de la construction et de l'habitation.	Code de l'Urbanisme Art. L 422-2-d
6 c 7	Travaux soumis à l'autorisation du ministre de la Défense ou ministre chargé de la protection de la nature ou par le ministre chargé des monuments historiques et des espaces protégés.	Code de l'Urbanisme Art. R 422-2-d
6 c 8	Immeubles de grande hauteur.	
6 c 9	Certificats d'urbanisme	Code de l'Urbanisme Art. R 410-11
6 c 10	Décision de prescription ou d'opposition lorsque le maire et le directeur départemental des territoires et de la mer ont émis des avis concordants (projet avec création de surface) pour toute déclaration préalable	Code de l'Urbanisme Art. R 422-2
6 c 11	Décision de prescription ou d'opposition lorsque le maire et le directeur départemental des territoires et de la mer ont émis des avis concordants (projet sans création de surface) pour toute déclaration préalable	Code de l'Urbanisme Art. R 422-2

N° de code	Nature de la délégation	Référence
6 c 12	Décision de prescription ou d'opposition lorsque le maire et le directeur départemental des territoires et de la mer ont émis des avis divergents pour toute déclaration préalable	Code de l'Urbanisme Art. R 422-2
6 c 13	Certificats en cas de permis tacite ou de non opposition à un projet ayant fait l'objet d'une déclaration	Code de l'Urbanisme Art. R 424-13
6 c 14	Modification de lotissements	Code de l'Urbanisme Art. L 442-10 et L 442-11
6 c 15	Suppression des règles propres à un lotissement	Code de l'Urbanisme Art. R 442-22
6 c 16	Lettres de mise en demeure lorsque les travaux ne sont pas conformes à l'autorisation	Code de l'Urbanisme Art. R 462-9
6 c 17	Attestations de non contestation de la conformité des travaux avec le permis ou la déclaration	Code de l'Urbanisme Art. R 462-10
6 c 18	Prorogation des permis de construire, d'aménager ou de démolir ou de la décision de non opposition à une déclaration préalable	Code de l'Urbanisme Art. R 424-21 et R 424-23
6 c 19	Participations exigibles du bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable en cas d'intervention d'un permis tacite ou d'une décision de non opposition à une déclaration préalable	Code de l'Urbanisme Art. L 424-6
6 c 20	Délivrance du certificat de conformité pour les permis déposés avant le 1 ^{er} octobre 2007	Art. R 460-4-3 - R 421-36 8 ^{ème} alinéa et R 490-4
	D – Redevance d'archéologie préventive	Loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée, art. 9-III
6 d 1	Titres de recette et tous actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation, au recouvrement et réponses aux réclamations préalables en matière de redevance d'archéologie préventive	
6 d 2	Signature des bordereaux valant titre de recette individuel ou collectif relatifs à la liquidation et au recouvrement de la redevance d'archéologie préventive	
	E - Droit de préemption	
6 e 1	ZAD - attestation qu'un bien n'est plus soumis au droit de préemption	Code de l'Urbanisme Article R 212-5
	F – Risques naturels et technologiques	
6 f 1	Arrêtés établissant, par commune, la liste des risques et la liste des documents de référence	Code de l'environnement Article L. 125-5 III
	G – Instruction des actes d'urbanisme	
6 g 1	Conventions de mise à disposition des services de l'État auprès des collectivités territoriales pour l'instruction des actes d'urbanisme	Code de l'urbanisme Art. R 422-5
	H - Publicité, enseignes et pré-enseignes	
6 h 1	Arrêté de mise en demeure	Loi 79-1150 du 29/12/79 art 24
6 h 2	Arrêté fixant la composition du groupe de travail chargé d'élaborer le projet de réglementation spéciale des zones de publicité autorisée, restreinte ou élargie	Loi 79-1150 du 29/12/79 art 13
	I - Voies des collectivités locales	
6 i 1	Toutes opérations d'instruction, de préparation et de notification concernant les enquêtes publiques, à l'exclusion des arrêtés d'ouverture de l'enquête publique ou parcellaire, de l'arrêté de cessibilité ou de création de servitudes	Code de l'expropriation Code de la voirie routière
6 i 2	Ouverture et clôture des conférences inter services préalables à l'intervention de la déclaration d'utilité publique	

N° de code	Nature de la délégation	Référence
6 i 3	Saisine du Président du Tribunal Administratif pour la désignation d'un commissaire-enquêteur, lorsque l'opération est susceptible d'affecter l'environnement	Loi 86-360 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques
6 i 4	Arrêté fixant l'indemnisation des commissaires enquêteurs assurant les fonctions prévues par la loi 86-630 du 12 juillet 1983	Arrêté du 27 février 1986 Art 1 ^{er}
	J – Contrôle des distributions d'énergie électrique	
	Autorisations	
6 j 1	Approbation des projets d'exécution de lignes.	Décret du 20 juillet 1927 articles 49 et 50, modifié par décret du 14 août 1975
6 j 2	Autorisation de circulation de courant pour les distributions publiques.	Décret du 29 juillet 1927, Art. 56 modifié par décret du 14 août 1975
6 j 3	Ouverture des conférences inter-services.	Décret n° 85-1109 du 15 octobre 1985 (articles 3 et 4)
6 j 4	Transmissions aux demandeurs des résultats des consultations	
6 j 5	Clôtures des conférences inter-services	
	K - Fonds d'Amortissement des Charges d'électrification (FACE)	
6 k 1	Notification des dotations annuelles du FACE	
6 k 2	Organisation de la conférence départementale des services pour arrêter les données et informations nécessaires pour évaluer les besoins de l'électrification rurale, demandées par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie, de l'Emploi et par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture, de la Pêche	
	L – Autoroutes concédées	
6 l 1	Dérogation pour l'autorisation pour la pose de canalisations aériennes ou souterraines longitudinales de quelque nature que ce soit	Article R.122-5 du code de la voirie routière
	M – Équipements urbains	
	<i>Concernant plus spécialement les projets et travaux de voiries urbaines, d'alimentation en eau potable, d'évacuation des eaux usées, de collecte et de traitement des ordures ménagères, d'espaces verts</i>	
6 m 1	Conduite des procédures de déclaration d'utilité publique de travaux, à l'exclusion de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique et de l'arrêté de déclaration de l'utilité publique ou de création de servitudes	Décret n° 59.601 du 6 juin 1959 modifié par décret n° 76.432 du 14 mai 1976 et Code de l'Expropriation
6 m 2	Conduite des procédures de création de servitudes sur les fonds privés pour la pose de canalisations publiques d'eau ou assainissement, à l'exclusion de l'arrêté de création de servitudes	Loi n° 62.904 du 4 août 1962 - Décret 64.153 du 15 février 1964
	N - Sécurité des infrastructures et systèmes de transport	Décret n° 2003-425 du 9 mai 2003
6 n 1	Contrôle de l'exploitation de tout système de transport public guidé urbain	article 38
6 n 2	Demande à l'autorité organisatrice des transports et à l'exploitant de remédier à tout défaut ou insuffisance, à l'exception : - des mesures restrictives d'exploitation, - de la suspension ou de l'arrêt de l'exploitation, - de la remise en service	article 40
6 n 3	Décision de la substantialité de toute demande de modification du système de transport public guidé urbain	article 16
6 n 4	Instruction technique des modifications non substantielles apportées au système de transport public guidé urbain	article 16

N° de code	Nature de la délégation	Référence
	O - Subventions de l'État pour des projets d'investissement dans le domaine des transports	
6 o 1	Conventions attributives de subventions	Décret n° 99-1060 du 16/12/99 modifié par décret n° 2003-367 du 18/04/03
6 o 2	Dérogation au commencement d'exécution d'une opération	
6 o 3	Annulation de tous types de décisions ou autorisations	
6 o 4	Notification de toutes ces décisions	
	P - Copies conformes	
6 p 1	Copies conformes de tous arrêtés, actes ou décisions intervenus dans les domaines susvisés, ainsi que le visa de toutes pièces ou documents à annexer à ces arrêtés, actes ou décisions	
6 p 2	Copies conformes de tous arrêtés de prescription et d'approbation de plan de prévention des risques ainsi que le visa de toutes pièces ou documents à annexer à ces arrêtés.	

ANNEXE N° 7 à l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au profit de M. Jacques LOUISE, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer par intérim

N° de code	Nature de la délégation	Référence
	7 – MARITIME ET LITTORAL	
	A – Gestion et conservation du domaine public maritime	
7 a 1	Actes d'administration du domaine public maritime	Code du Domaine de l'État Article R 53
7 a 2	Décisions relatives à l'occupation temporaire	Code du Domaine de l'État Article R 53
7 a 3	Délivrance des autorisations domaniales destinées à des extractions de matériaux	Code du Domaine de l'État Article R 58-1
7 a 4	Concessions d'utilisation du domaine public maritime	Décret n° 2004-308 du 29 mars 2004
	B - Gestion et conservation du domaine public fluvial	
7 b 1	Actes d'administration du domaine public fluvial	Code du Domaine de l'État Article R 53
7 b 2	Décisions relatives à l'occupation temporaire	Code du Domaine de l'État Article R 53
	C - Autorisation de travaux de protection contre les eaux	
7 c 1	Prise en considération et autorisation des travaux de défense des lieux habités contre la mer	
7 c 2	Prise en considération et autorisation des travaux de défense des lieux habités contre les inondations	
7 c 3	Prise en considération et autorisation des travaux de défense des terres agricoles contre la mer	
	D – Police des eaux littorales	
7 d 1	Tous actes administratifs nécessaires à l'exercice de la police des eaux littorales, y compris les arrêtés d'ouverture d'enquêtes publiques et de déclaration d'intérêt Général ou de Déclaration d'Utilité Publique lorsqu'ils concernent des opérations réalisées en application de l'article L 211 – 7 du Code de l'Environnement	Code de l'Environnement Livre II titre I ^{er} Code de l'Expropriation Titre I ^{er} , chapitre I ^{er}
7 d 2	Saisine du Président du Tribunal Administratif pour la désignation d'un commissaire-enquêteur ou d'une commission d'enquête	Loi n° 83.630 du 12 juillet 1983 et décret n° 85.453 du 23 avril 1985, Article 8
7 d 3	Toutes opérations d'instruction, de préparation et de notifications relatives aux actes cités en 8 d 1	
	E – Gens de mer – ENIM	
7 e 1	Visa des actes d'achat et vente de navires entre français, pour tous navires jusqu'à 200 tonneaux de jauge brute	Décrets des 13 octobre 1921 et 24 juillet 1923 Décret n°94.258 du 25 mars 1994 Circulaires des 12 avril 1969 et 2 juillet 1974 modifiées le 6 septembre 1985
7 e 2	Visa des actes d'achat et de vente à l'étranger des navires de plaisance de moins de 25 mètres	
7 e 3	Visa des mutations de propriété entre français et ventes à l'étranger des navires de pêche d'occasion dont la longueur hors tout ne dépasse pas 30 mètres	Circulaire n°3173 du 4 août 1989
7 e 4	Habilitation des entreprises d'armement maritime	Article R. 980 du code du travail Décret n°94.95 du 15 juillet 1994
7 e 5	Délivrance des certificats d'assurance souscrite par les propriétaires de navires transportant des hydrocarbures	Convention internationale de 1992 sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par hydrocarbures

N° de code	Nature de la délégation	Référence
7 e 6	Notification aux entreprises du secteur maritime de leur affectation de défense	Circulaires DN/MM n°43 et 44 du 22 janvier 1987
7 e 7	Décision d'octroi de l'aide au titre des aides d'État « aide sociale exceptionnelle aux marins pêcheurs salariés »	Circulaire DPMA/SDPM/C2008-9615 du 26 mai 2008
F – Cultures marines et affaires économiques		
7 f 1	Décisions relatives à l'emploi de filets fixes calés sur les grèves dans la zone de balancement des marées	Décret n°90.94 du 25 janvier 1990 article 4 Arrêté ministériel du 2 juillet 1992 Arrête n°1404 DPMCM/RR du 2 juillet 1992 articles 3 et 10
7 f 2	Décisions se rapportant à la pêche à l'intérieur des installations portuaires, après avis conforme des autorités dont la consultation est requise	Décret n°90.94 du 25 janvier 1990 article 20
7 f 3	Pêche à pied professionnelle : délivrance des permis, réglementation locale	Décret n°2001-426 du 11 mai 2001 Arrêté du 11 juin 2001
7 f 4	Application et contrôle des règles de débarquement et de premières mises sur le marché des produits de la pêche maritime	Décret du 9 janvier 1852 article 4
7 f 5	Contrôle de la gestion financière, approbation du budget et des comptes financiers, vérification de la comptabilité	Décret n°84.1297 du 31 décembre 1984 Circulaire n°1957 P.3 du 23 juillet 1985 Décret n°92.335 du 30 mars 1992 article 49
7 f 6	Tutelle des comités locaux des pêches maritimes	Décret n°92.335 du 30 mars 1992 articles 36, 37, 38, 40, 41, 43, 44 et 45
7 f 7	Organisation des élections des comités locaux des pêches maritimes	Décret n°92.376 du 1 ^{er} avril 1992
7 f 8	Contrôle de l'activité et décisions relatives à l'agrément des coopératives maritimes	Loi n°83.657 du 20 juillet 1983 modifiée Décret n°87.416 du 4 avril 1987 Décret n°87.368 du 1 ^{er} juin 1987
7 f 9	Décision relative à l'ouverture des enquêtes publiques et administratives relatives aux exploitations de cultures marines	Décret n°83.228 du 22 mars 1983 modifié
7 f 10	Mise en demeure et notification au concessionnaire, engagement des procédures de retrait, de suspension ou de modification de l'autorisation de cultures marines	Décret n°83.228 du 22 mars 1983 modifié Arrêté du 16 août 1984
7 f 11	Décision de rejet des demandes d'autorisation d'exploitation des cultures marines	Décret n°83.228 du 22 mars 1983 modifié
7 f 12	Décision de suppression administrative d'exploitation des cultures marines	Décret n°83.228 du 22 mars 1983 modifié Arrêté du 16 août 1984
7 f 13	Convocation des membres de la commission des cultures marines	Décret n°83.228 du 22 mars 1983 modifié
7 f 14	Prise de toutes mesures et signatures de toutes décisions relatives au contrôle et surveillance du milieu et du cheptel dans les matières suivantes : classement de salubrité des zones de production et de reparcage de coquillages, fixation des conditions de reparcage des coquillages, réglementation de la pêche sur les bancs naturels insalubres ou temporairement insalubres, police sanitaire de l'aquaculture et des crustacés marins	Articles R231-35 à R231-60 du Code rural
7 f 15	Mesures et décisions relatives au débarquement et à la première mise en marché des produits de la pêche	Décret 29.273 du 26 avril 1989
7 f 16	Gestion du droit de chasse sur le domaine public maritime	Décret n°75.293 du 21 avril 1975 CM environnement et mer n°96.2 du 23 mai 1996
7 f 17	Décisions liées aux mesures sociales du plan de sortie de flotte	Règlement CE 1198/2006 du conseil du 27 juillet 2006 article 27

N° de code	Nature de la délégation	Référence
	G – Ports maritimes et voies navigables	
7 g 1	Police des Ports maritimes	Code des Ports Maritimes livre III article 302-8
7 g 2	Mise en demeure des propriétaires ou des armateurs de procéder au relèvement ou à l'enlèvement des épaves gênantes.	Code des Ports Maritimes livre III article 332-1 et 332-2
7 g 3	Après mise en demeure restée sans effet, décision d'enlèvement des épaves aux frais des propriétaires ou des armateurs.	Code des Ports Maritimes livre III article 334-1
7 g 4	Mise en demeure des propriétaires ou des armateurs de mettre fin aux dangers que présentent les navires et engins flottants abandonnés.	Code des Ports Maritimes livre III article 342-1
	H– Police des épaves maritimes	
7 h 1	Sauvegarde et conservation des épaves	Décret n°61.1547 du 26 décembre 1961 modifié
7 h 2	Mise en demeure du propriétaire	
7 h 3	Intervention d'office	
7 h 4	Vente et concession d'épaves	
	I – Abandon des navires et engins flottants	
7 i 1	Mise en demeure de faire cesser le danger présenté par les navires et engins flottants abandonnés dans les ports non militaires relevant de la compétence de l'État autres que les ports autonomes, dans les baies fermées dont la liste et les limites sont fixées par arrêté du Premier Ministre et sur le rivage	Décret n°87.830 du 6 octobre 1987
	J – Commission nautique locale	
7 j 1	Désignation des marins pratiqués	Décret n°86.606 du 14 mars 1986 articles 4 et 5
	K – Contrôle des établissements de formation à la conduite des bateaux à moteur et délivrance des permis de conduite des bateaux de plaisance à moteur	
7 k 1	Désignation des examinateurs de l'extension hauturière	Décret n°2007-1167 du 2 août 2007 article 18.1
7 k 2	Délivrance des permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur	Décret n°2007-1167 du 2 août 2007 article 4 al.2
7 k 3	Délivrance des agréments aux établissements de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur	Décret n°2007-1167 du 2 août 2007 article 22
7 k 4	Suspension ou retrait des agréments aux établissements de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur	Décret n°2007-1167 du 2 août 2007 article 29
7 k 5	Délivrance des autorisations d'enseigner au personnel formateur dans les établissements agréés de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur	Décret n°2007-1167 du 2 août 2007 article 33
7 k 6	Suspension ou retrait des autorisations d'enseigner au personnel formateur dans les établissements agréés de formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur	Décret n°2007-1167 du 2 août 2007 article 33 al.3
	L – Licences de capitaine-pilote	
7 l 1	Nomination et convocation des membres de la commission locale de pilotage	Décret n°69-515 du 19 mai 1969 modifié relatif au régime de pilotage dans les eaux maritimes Arrêté du 18 avril 1986 modifié

N° de code	Nature de la délégation	Référence
712	Délivrance des licences et des dérogations aux capitaines ne s'exprimant pas en langue française	
7 m 1	M – Certificats d'exportation INN	Règlement (CE) n°1005/2008 du conseil du 29 septembre 2008 et relatif au régime de lutte contre la pêche illicite, ou déclarée non réglementaire (INN) et son règlement d'application n° 1010/2009 de la commission du 22 octobre 2009

ANNEXE N° 8 à l'arrêté préfectoral portant délégation de signature au profit de M. Jacques LOUISE, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer par intérim

N° de code	Nature de la délégation	Référence
	8 – AFFAIRES JURIDIQUES ET CONTENTIEUX	
	A – Pour le contentieux administratif	
8 a 1	Signature et transmission au tribunal administratif des mémoires et pièces jointes nécessaires pour la défense de l'administration dans les contentieux de l'aide personnalisée au logement relevant de sa compétence	
8 a 2	Représentation du préfet devant le juge administratif dans les contentieux relevant de sa compétence (présentation des observations à l'audience, participation aux réunions d'expertise)	
	B – Pour le contentieux pénal	
8 b 1	Transmission des procès verbaux aux procureurs de la République dans les domaines relevant de sa compétence	
8 b 2	Présentation des observations de l'administration aux audiences des juridictions pénales dans les domaines relevant de sa compétence	



Arrêté préfectoral du 22 novembre 2010 portant délégation de signature à Monsieur Jacques LOUISE, Directeur départemental des Territoires et de la Mer par intérim concernant l'ingénierie publique

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
 VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, notamment l'article 12,
 VU la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, notamment l'article 7,
 VU le Code des marchés publics,
 VU le décret n° 82.642 du 24 juillet 1982 relatif aux pouvoirs des préfets de région sur les centres d'études techniques de l'équipement,
 VU le décret n° 92.604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration,
 VU le décret n° 2000.257 du 15 mars 2000 relatif à la rémunération des prestations d'ingénierie réalisées au profit de tiers par certains services des ministères de l'équipement et de l'agriculture,
 VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
 VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
 VU le décret de M. le Président de la République en date du 24 juin 2010 nommant M. Didier LALLEMENT, Préfet de la Région de Basse-Normandie, Préfet du Calvados,
 VU l'arrêté du 29 mars 2007 du Ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer portant nomination de Monsieur Michel LABROUSSE, ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, en qualité de directeur du centre d'études techniques de l'équipement Normandie-Centre à compter du 1er avril 2007,
 VU l'arrêté ministériel du 29 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Jacques LOUISE en qualité de directeur adjoint de la direction départementale des Territoires et de la Mer du Calvados,
 VU l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2010 portant désignation de Monsieur Jacques LOUISE, ingénieur en chef des travaux publics de l'état, en qualité de directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados par intérim à compter du 15 novembre 2010,
 VU le plan de modernisation de l'ingénierie publique dans le Calvados, adopté le 22 janvier 2001,
 VU la circulaire interministérielle des ministres de l'agriculture et de la pêche, de l'économie, des finances et de l'industrie, de l'intérieur, de l'équipement, des transports et du logement, de la fonction publique et de la réforme de l'État, en date du 1er octobre 2001, relative à la modernisation de l'ingénierie publique et au déroulement de la procédure d'engagement de l'État pour les marchés d'ingénierie,
 VU le Document de Stratégie Locale Conjointe (DSLCL) de mars 2007, consécutif à la Directive Nationale d'Orientation (DNO) du 7 février 2005, établi en application de la circulaire interministérielle du 9 août 2005 par la D.D.A.F. et la D.D.E, et qui définit les orientations stratégiques en ingénierie d'appui territorial jusqu'en 2010,
 SUR PROPOSITION du Secrétaire général de la préfecture du Calvados,

ARRÊTE

Article 1er - Délégation DDTM

Délégation est donnée à M. Jacques LOUISE, directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados par intérim pour :

1. - présenter les candidatures, remettre les offres ou les prestations des services de l'Etat en vue de réaliser des prestations d'ingénierie publique, lorsqu'elles respectent les orientations stratégiques locales ; à défaut ou lorsque le montant du marché envisagé dépasse 90 000 € H.T, l'autorisation est subordonnée à l'accord préalable du Préfet,

2.- signer toutes les pièces constitutives du marché d'ingénierie publique, au bénéfice des tiers.

M. Jacques LOUISE peut subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité. Il devra informer le Préfet du Calvados du nom et des fonctions de ses subdélégués.

Article 2 - Délégation CETE Normandie-Centre

Délégation est donnée à M. Michel LABROUSSE, directeur du centre d'études techniques de l'équipement Normandie-Centre, pour :

1 - présenter les candidatures, remettre les offres ou les prestations des services de l'État en vue de réaliser des prestations d'ingénierie publique, lorsqu'elles respectent les orientations stratégiques locales. Lorsque le montant du marché envisagé dépasse 90 000 € H.T, l'autorisation est subordonnée à l'accord préalable du Préfet,

2 - signer toutes les pièces constitutives du marché d'ingénierie publique, au bénéfice des tiers.

M. Michel LABROUSSE peut subdéléguer sa signature aux agents placés sous son autorité. Il devra informer le Préfet du Calvados du nom et des fonctions de ses subdélégués.

Article 3 - Déclaration d'intention de candidature

En vue d'obtenir l'accord préfectoral préalable visé aux articles 1, 2 et 3, les services de l'État qui envisagent de présenter une candidature, une offre ou de remettre des prestations, adresseront à M. le Préfet du département du Calvados une déclaration d'intention de candidature accompagnée d'une fiche de présentation ; à défaut de réponse préfectorale dans le délai de 8 jours à compter de la réception de la fiche, le silence vaudra accord tacite.

Article 4 - Offres conjointes

Lorsque les deux services interviennent conjointement sur une même opération, l'engagement de l'Etat est assuré, dans les limites de la présente délégation, par le service désigné comme service mandataire.

En cas de contentieux, le service mandataire assurera la liaison avec le bureau des affaires juridiques de la préfecture.

Article 5 - Information mensuelle de M. le Préfet du Calvados

Mensuellement, la DDTM du Calvados et le CETE Normandie-Centre présenteront à M. le Préfet du Calvados un état récapitulatif des candidatures, des remises d'offres ou de prestations, des marchés d'ingénierie signés, se rapportant aux activités accomplies au cours du mois précédent.

Article 6 - Toutes dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 7 - Le Secrétaire général de la préfecture du Calvados, le directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados par intérim et le Directeur du CÈTE Normandie-Centre, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Caen, le 22 novembre 2010 Le Préfet SIGNE Didier LALLEMENT



Arrêté préfectoral du 22 novembre 2010 portant délégation de signature à Monsieur Jacques LOUISE, Directeur départemental des Territoires et de la Mer par intérim concernant l'ordonnancement secondaire

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
 VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
 VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 131, modifiant la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 portant création et organisation des régions ;
 VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;
 VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;
 VU le décret n° 2008-158 du 28 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et hauts commissaires de la République en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
 VU le décret du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
 VU le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
 VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
 VU le décret de M. le Président de la République en date du 24 juin 2010 nommant M. Didier LALLEMENT, Préfet de la Région de Basse-Normandie, Préfet du Calvados,
 VU l'arrêté ministériel du 29 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Jacques LOUISE en qualité de directeur adjoint de la direction départementale des Territoires et de la Mer du Calvados,
 VU l'arrêté préfectoral du 16 août 2010 portant organisation de la direction départementale des Territoires et de la Mer du Calvados,
 VU l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2010 portant désignation de Monsieur Jacques LOUISE, ingénieur en chef des travaux publics de l'état, en qualité de directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados par intérim à compter du 15 novembre 2010,
 SUR PROPOSITION du Secrétaire général de la préfecture du Calvados,

ARRÊTE

TITRE I

Délégation de signature du Préfet au titre des articles 5 et suivants du décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique (responsable d'unités opérationnelles)

Article 1er- Délégation est donnée pour les fonctions d'ordonnateur secondaire à M. Jacques LOUISE, directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados par intérim, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les titres relevant des programmes cités à l'article 2 du présent arrêté.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

Article 2 - Cette délégation concerne l'exécution des programmes suivants :

- le programme 113 « urbanisme, paysages, eau et biodiversité »
 - le BOP central « urbanisme, aménagement et sites »
 - le BOP régional 113-BNOR « urbanisme, paysages, eau et biodiversité »
- le programme 135 « développement et amélioration de l'offre de logement »
 - le BOP central « contentieux, accession à la propriété et ANAH »
 - le BOP régional « intervention des services déconcentrés dans l'habitat »
- le programme 148 « Fonction publique »
 - le BOP régional 148 « Fonction publique »
- le programme 149 « forêt »
 - le BOP régional 149 02 C « forêt »
- le programme 154 « économie de l'agriculture et territoires »
 - le BOP régional 154 03 C « économie de l'agriculture et territoires »
- le programme 181 « prévention des risques » :
 - le BOP régional « prévention des risques »
- le programme 203 « infrastructures et services de transports » :
 - le BOP régional 203 « infrastructures et services de transports »

- le programme 205 « sécurité et affaires maritimes » :
 - le BOP central 205-SDPS « stratégie, développement et pilotage de la sécurité et des AM »
 - le BOP interrégional 205-MOMN « périmètre DIRM de métropole »
- le programme 207 « sécurité et circulations routières » :
 - le BOP central « sécurité et circulations routières »
 - le BOP régional « sécurité et circulations routières »
- le programme 215 « conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » :
 - le BOP central 215-C01 « DGA fonctionnement »
 - le BOP régional 215-BNOR « moyens des services déconcentrés »
- le programme 217 « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » :
 - le BOP central « politiques de développement durable »
 - le BOP régional 217-BNOR « personnels, fonctionnement et immobiliers des services déconcentrés »

Article 3 - Les comptes-rendus adressés régulièrement par le responsable de l'exécution du budget à son responsable de BOP, selon les modalités arrêtées dans le cadre du dialogue et du contrôle de gestion, le sont sous couvert du Préfet de département.

Article 4 - Restent soumis à la signature du Préfet de département :

- a) les ordres de réquisition du comptable public,
- b) les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôle financier local en matière d'engagement des dépenses,
- c) les décisions attributives de subvention ainsi que leur notification lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet d'une délégation particulière.

TITRE II

Dispositions générales

Article 5 - Il appartient à M. Jacques LOUISE, directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados par intérim de désigner les agents qu'il habilite à signer les actes à sa place, s'il est lui-même absent ou empêché. Cet arrêté de subdélégation doit faire l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Calvados.

Article 6 - Toutes les dispositions antérieures à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 7 - Le Secrétaire général de la préfecture du Calvados et le Directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados par intérim, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Caen, le 22 novembre 2010 Le Préfet SIGNE Didier LALLEMENT



Décision générale du 15 novembre 2010 du Directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados en matière d'urbanisme (DDTM - URBA 2010-11)

VU la loi de Finances Rectificative pour 1998 n° 98 1267 du 30 décembre 1998 (JO n° 303 du 31 décembre 1998) et en particulier son article 50,

VU le Code de l'Urbanisme les articles et notamment ses articles L332-6 et 6-1, L 422-2, R 422-2 et R 423-16,

VU le Code général des Impôts,

VU le Livre des procédures fiscales,

VU l'arrêté ministériel du 29 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Jacques LOUISE en qualité de directeur adjoint de la direction départementale des Territoires et de la Mer du Calvados,

VU l'arrêté préfectoral du 16 août 2010 portant organisation de la direction départementale des Territoires et de la Mer du Calvados,

VU l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2010 portant désignation de Monsieur Jacques LOUISE, ingénieur en chef des travaux publics de l'état, en qualité de directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados par intérim

DECIDE

Titre I :

Délégation de signature pour l'établissement des titres de recettes prévues à l'article L. 255 A du livre des procédures fiscales (recouvrement des taxes d'urbanisme)

Article 1er – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les bordereaux valant titre de recette individuel ou collectif relatifs à la liquidation et au recouvrement des taxes d'urbanisme, en application de l'article L. 255 A du livre des procédures fiscales.

à :

- M. Thierry DUSART (ACAM), directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral
- M. Louis-Olivier ROUSSEL (ICTPE), adjoint aux directeurs
- M. Gilles DUMARTIN (IDTPE), chef du Service Urbanisme Déplacements Risques (SUDR)
- M. Xavier DEPARTOUT (AA), adjoint au chef du Service Urbanisme Déplacements Risques (SUDR)
- Mme Isabelle DENIS (AAE), chargée de la cellule Application du Droit des Sols (ADS) au SUDR
- Mme Nadine DUMOUTIER (SACE), responsable du « pôle production », cellule ADS
- Mme Sylvie MELLION (SACE), responsable du « pôle animation » au sein de la cellule ADS
- M. Fabien VAUCLAIR (CTPE), chargé des taxes d'urbanisme au sein de la cellule ADS

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des délégataires désignés par l'article 1er, la délégation est dévolue à l'agent chargé de l'intérim.

Titre II :

Délégation de signature pour les avis donnés par le directeur départemental des territoires et de la mer sur les actes d'urbanisme

Article 3 – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les avis à émettre sur les actes d'urbanisme de compétence État en application du R 423-16 du code de l'urbanisme dans les cas suivants :

Cas n°1 : pour les permis de construire, les permis d'aménager, les permis de démolir et les déclarations préalables relevant des articles L 422-2 et R 422-2 du code de l'urbanisme,

à :

- M. Thierry DUSART (ACAM), directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral
- M. Louis-Olivier ROUSSEL (ICTPE), adjoint aux directeurs
- M. Gilles DUMARTIN (IDTPE), chef du Service Urbanisme Déplacements Risques (SUDR)
- M. Xavier DEPARTOUT (AA), adjoint au chef du Service Urbanisme Déplacements Risques (SUDR)
- Mme Isabelle DENIS (AAE), chargée de la cellule Application du Droit des Sols (ADS) au SUDR
- Mme Nadine DUMOUTIER (SACE), responsable du « pôle production », cellule ADS
- Mme Sylvie MELLION (SACE), responsable du « pôle animation » au sein de la cellule ADS
- M. André PEZIVIN (TSC), responsable « lotissements » au sein de la cellule ADS
- Mme Jacqueline HOUQUET PACARY (SA), « encadrant instructeurs », cellule ADS
- Mme Michèle MACHUE (SA), « encadrant instructeurs » au sein de la cellule ADS
- M. Pierre NEGRE (SA), « encadrant instructeurs » au sein de la cellule ADS
- M. Jean-Louis DESLANDES (TS), « encadrant instructeurs » au sein de la cellule ADS

Cas n°2 : pour toutes les autres autorisations :

- M. Thierry DUSART (ACAM), directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral
- M. Louis-Olivier ROUSSEL (ICTPE), adjoint aux directeurs
- M. Gilles DUMARTIN (IDTPE), chef du Service Urbanisme Déplacements Risques (SUDR)
- M. Xavier DEPARTOUT (AA), adjoint au chef du Service Urbanisme Déplacements Risques (SUDR)
- Mme Isabelle DENIS (AAE), chargée de la cellule Application du Droit des Sols (ADS) au SUDR
- Mme Nadine DUMOUTIER (SACE), responsable du « pôle production », cellule ADS
- Mme Sylvie MELLION (SACE), responsable du « pôle animation » au sein de la cellule ADS
- M. André PEZIVIN (TSC), responsable « lotissements » au sein de la cellule ADS
- Mme Jacqueline HOUGUET PACARY (SA), « encadrant instructeurs », cellule ADS
- Mme Michèle MACHUE (SA), « encadrant instructeurs » au sein de la cellule ADS
- M. Pierre NEGRE (SA), « encadrant instructeurs » au sein de la cellule ADS
- M. Jean-Louis DESLANDES (TS), « encadrant instructeurs » au sein de la cellule ADS
- M. Philippe HIREL (CTRL P), chargé de mission éolien au sein de la cellule ADS
- Mme Christine SAVARIE, Technicien Supérieur, instructeur ADS
- M. Franck BESANGER, Technicien Supérieur, instructeur ADS
- Mme Chantal CACHARD, Technicien Supérieur, instructeur ADS
- Mme Tatiana REDUREAU, Technicien Supérieur, instructeur ADS
- Mme Géraldine CASARAMONA, Secrétaire Administratif, instructeur ADS
- M. Christophe LE GALLO, Secrétaire Administratif, instructeur ADS
- Mme Emmanuelle MARY, Secrétaire Administratif, instructeur ADS
- Mme Nathalie PISSOT, Secrétaire Administratif, instructeur ADS
- M. Claude FOESSEL, Adjoint Administratif Principal, instructeur ADS
- Mme Annie BURNEL, Adjoint Administratif Principal, instructeur ADS
- Mme Nicole CARDINE, Adjoint Administratif Principal, instructeur ADS
- Mme Brigitte GIRET, Adjoint Administratif Principal, instructeur ADS
- Mme Brigitte MAURIN, Adjoint Administratif Principal, instructeur ADS
- Mme Nicole MOHSSINE, Adjoint Administratif Principal, instructeur ADS
- M. Gérard BOILLOUX, Adjoint Administratif Principal, instructeur ADS
- Mme Marie-Christine RIVOIRE, Adjoint Administratif Principal, instructeur ADS
- M. Jean-Jacques ROBIN, Dessinateur Chef de Groupe, instructeur ADS
- Mme Magali PIRAULT, Adjoint Administratif, instructeur ADS
- M. David COLIBERT, Adjoint Administratif, instructeur ADS
- Mme Audrey DROUET, Adjoint Administratif, instructeur ADS
- Mme Delphine CREUSIER, Adjoint Administratif, instructeur ADS
- Mme Véronique GUERIN, Adjoint Administratif, instructeur ADS
- Mme Armelle GUEZET, Adjoint Administratif Principal, instructeur ADS
- Mme Nathalie JONVILLE, Adjoint Administratif, instructeur ADS
- M. Loïc QUERE, Adjoint Administratif, instructeur ADS
- Mme Laurence ROCABOY, Adjoint Administratif, instructeur ADS
- Mme Catherine BEQUET, Adjoint Administratif, instructeur ADS
- Mme Françoise TECHER, Adjoint Administratif, instructeur ADS

Titre III :

Délégation de signature pour les lettres de majoration de délai et les demandes de pièces complémentaires des actes d'urbanisme

Article 4 – Délégation de signature est donnée par le directeur départemental des territoires et de la mer pour les dossiers de compétence État à l'effet de signer les lettres de majoration de délai et les demandes de pièces complémentaires (en application de l'article R 423-16 du code de l'urbanisme) :

- M. Thierry DUSART (ACAM), directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral
- M. Louis-Olivier ROUSSEL (ICTPE), adjoint aux directeurs
- M. Gilles DUMARTIN (IDTPE), chef du Service Urbanisme Déplacements Risques (SUDR)
- M. Xavier DEPARTOUT (AA), adjoint au chef du Service Urbanisme Déplacements Risques (SUDR)
- Mme Isabelle DENIS (AAE), chargée de la cellule Application du Droit des Sols (ADS) au SUDR
- Mme Nadine DUMOUTIER (SACE), responsable du « pôle production », cellule ADS
- Mme Sylvie MELLION (SACE), responsable du « pôle animation » au sein de la cellule ADS
- M. André PEZIVIN (TSC), responsable « lotissements » au sein de la cellule ADS
- Mme Jacqueline HOUGUET PACARY (SA), « encadrant instructeurs », cellule ADS
- Mme Michèle MACHUE (SA), « encadrant instructeurs » au sein de la cellule ADS
- M. Pierre NEGRE (SA), « encadrant instructeurs » au sein de la cellule ADS
- M. Jean-Louis DESLANDES (TS), « encadrant instructeurs » au sein de la cellule ADS
- M. Philippe HIREL (CTRL P), chargé de mission éolien au sein de la cellule ADS
- Mme Christine SAVARIE, Technicien Supérieur, instructeur ADS
- M. Franck BESANGER, Technicien Supérieur, instructeur ADS
- Mme Chantal CACHARD, Technicien Supérieur, instructeur ADS
- Mme Tatiana REDUREAU, Technicien Supérieur, instructeur ADS
- Mme Géraldine CASARAMONA, Secrétaire Administratif, instructeur ADS
- M. Christophe LE GALLO, Secrétaire Administratif, instructeur ADS
- Mme Emmanuelle MARY, Secrétaire Administratif, instructeur ADS
- Mme Nathalie PISSOT, Secrétaire Administratif, instructeur ADS
- M. Claude FOESSEL, Adjoint Administratif Principal, instructeur ADS
- Mme Annie BURNEL, Adjoint Administratif Principal, instructeur ADS

- Mme Nicole CARDINE, Adjoint Administratif Principal, instructeur ADS
- Mme Brigitte GIRET, Adjoint Administratif Principal, instructeur ADS
- Mme Brigitte MAURIN, Adjoint Administratif Principal, instructeur ADS
- Mme Nicole MOHSSINE, Adjoint Administratif Principal, instructeur ADS
- M. Gérard BOILLOUX, Adjoint Administratif Principal, instructeur ADS
- Mme Marie-Christine RIVOIRE, Adjoint Administratif Principal, instructeur ADS
- M. Jean-Jacques ROBIN, Dessinateur Chef de Groupe, instructeur ADS
- Mme Magali PIRAULT, Adjoint Administratif, instructeur ADS
- M. David COLIBERT, Adjoint Administratif, instructeur ADS
- Mme Audrey DROUET, Adjoint Administratif, instructeur ADS
- Mme Delphine CREUSIER, Adjoint Administratif, instructeur ADS
- Mme Véronique GUERIN, Adjoint Administratif, instructeur ADS
- Mme Armelle GUEZET, Adjoint Administratif Principal, instructeur ADS
- Mme Nathalie JONVILLE, Adjoint Administratif, instructeur ADS
- M. Loïc QUERE, Adjoint Administratif, instructeur ADS
- Mme Laurence ROCABOY, Adjoint Administratif, instructeur ADS
- Mme Catherine BEQUET, Adjoint Administratif, instructeur ADS
- Mme Françoise TECHER, Adjoint Administratif, instructeur ADS

Article 5 – En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des délégués désignés par les articles 3 et 4, la délégation est dévolue à l'agent chargé de l'intérim.

Article 6 – Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 7 – Le directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et dont copie sera adressée au Secrétaire Général de la Préfecture.

Fait à Caen, le 15 novembre 2010 Le directeur départemental des Territoires et de la Mer par intérim SIGNE Jacques LOUISE



Décision du 15 novembre 2010 du Directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados de délégation de signature pour les activités maritimes (DDTM - AM- 2010-11)

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
 VU l'arrêté ministériel du 29 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Jacques LOUISE en qualité de directeur adjoint de la direction départementale des Territoires et de la Mer du Calvados,
 VU l'arrêté préfectoral du 16 août 2010 portant organisation de la direction départementale des Territoires et de la Mer du Calvados,
 VU l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2010 portant désignation de Monsieur Jacques LOUISE, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, en qualité de directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados par intérim,
 VU la convention entre la DRAM-DIRMer Manche-Est-Mer-du-Nord et la DDTM en date des 9 et 22 février 2010.

DECIDE

Article 1er – Délégation de signature est donnée pour l'ensemble des compétences départementales non déconcentrées se rapportant aux activités maritimes à l'effet de signer les actes et décisions énumérés dans l'annexe ci-jointe :

- M. Thierry DUSART (ACAM), directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral ;
- M. Louis-Olivier ROUSSEL (ICTPE), adjoint aux directeurs ;
- M. Jean-Philippe QUITOT (APAM), chef du Service Maritime et Littoral ;
- Madame Marie BARBAT (AAM), chef du Pôle Réglementation et Activités Nautiques au SML ;
- M. Pierre-Michel BON-GLORO (IAM), Inspecteur des Affaires Maritimes, chef de la mission DIRMer en Basse-Normandie et responsable de l'unité « Gens de mer et armements »

Article 2 – Délégation de signature est également donnée à :

- Madame Christine DENIS, contrôleur des affaires maritimes de classe exceptionnelle, adjointe au responsable de l'unité « Gens de mer et armements », à l'effet de signer les actes référencés aux paragraphes 1 et 2 ;

- Madame Françoise CHEVALIER, technicien supérieur en chef, responsable de l'unité « Gestion du Littoral », à l'effet de signer les actes référencés au paragraphe 3 ;

- M. Philippe LE ROLLAND, contrôleur des affaires maritimes de classe exceptionnelle, adjoint à la chef de l'unité « Gestion du Littoral », à l'effet de signer les actes référencés au paragraphe 3 ;

- Madame Vanina GUEVEL, contrôleur des affaires maritimes au sein de l'unité « Gestion du Littoral », à l'effet de signer les actes référencés au paragraphe 3 ;

- Madame Djamilia ISMAIL, contrôleur des affaires maritimes au sein de l'unité « Gestion du Littoral », à l'effet de signer les actes référencés au paragraphe 3.

Article 3 – La présente décision abroge et remplace toutes les dispositions antérieures relatives à ces attributions.

Article 4 – Le directeur départemental des Territoires et de la Mer du Calvados par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et dont copie sera adressée au Secrétaire Général de la Préfecture.

Fait à Caen, le 15 novembre 2010 Le directeur départemental des Territoires et de la Mer par intérim SIGNE Jacques LOUISE

ANNEXE à la décision de délégation de signature

(ATTRIBUTIONS PROPRES DU DDTM CONCERNANT LES ACTIVITES MARITIMES)

1. Statut du marin et législation du travail maritime :
 - Tous actes se rapportant à la mise en œuvre du décret n° 67-690 du 7 août 1967 modifié relatif aux conditions d'exercice de la profession de marin et des textes pris pour son application ;
 - Tous actes se rapportant à la mise en œuvre du code du travail et du code du travail maritime et des textes pris pour leur application.
2. Gestion des navires :
 - Tous actes se rapportant à l'immatriculation des navires, à la détermination des effectifs et à la délivrance des titres de navigation, prévus par les lois suivantes et les textes pris pour leur application :
 - loi n° 42-427 du 1 avril 1942 modifiée relative aux titres de navigation maritime,
 - loi n° 67-5 du 3 janvier 1967 modifiée portant statut des navires et autres bâtiments de mer,
 - loi n° 83-581 du 5 juillet 1983 modifiée sur la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution.
3. Salubrité des coquillages :
 - Tous actes se rapportant à la délivrance des bons de transport, en application de l'article R 231-46 du code rural et de la pêche maritime.
4. Licences communautaires :
 - Tous actes se rapportant à l'établissement des licences communautaires de pêche en application du règlement CEE n° 3960/93 du 20 décembre 1993 et de la circulaire n° 28731-ES du 21 décembre 1994.
5. Pilotage maritime :
 - Tous actes se rapportant à la tutelle des activités de pilotage maritime, prévus par le décret n° 69-515 du 19 mai 1969 modifié relatif au régime du pilotage dans les eaux maritimes et les textes pris pour son application.



INFORMATIONS

 DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE

PÔLE POLITIQUE DE LA VILLE ET EGALITÉ DES CHANCES
Avenant N° 1 du 15 novembre 2010 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Réussite Educative G.I.P. /RE du 18 novembre 2005
Préambule

La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, dite Loi BORLOO, prévoit les dispositifs de réussite éducative visant à donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite. L'objectif est d'accompagner dès la petite enfance, des enfants et des adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement.

Ces dispositifs s'adressent à des enfants et pas seulement à des élèves et doivent permettre de pallier les fragilités individuelles que ces derniers rencontrent dans le contexte des difficultés familiales et environnementales, notamment en matière sociale, sanitaire, culturelle et éducative en apportant une réponse à chaque situation individuelle

La reconduction de ces dispositifs a été décidée par la Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville.

Vu le code de la recherche et notamment son article L341-1,

Vu le décret n°2005-907 du 2 août 2005 relatif aux groupements d'intérêt public constitués pour l'accompagnement éducatif, culturel, social et sanitaire des enfants,

Vu le décret du 9 août 1953 modifié relatif au contrôle de l'Etat sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique et social,

Vu le décret du 26 mai 1955 modifié portant codification et aménagement des textes relatifs au contrôle économique et financier de l'Etat,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la convention constitutive du 18 novembre 2005

Vu la délibération n°2010-3 du Conseil d'Administration du GIP/RE du 7 avril 2010 relative à la prorogation du Groupement d'Intérêt Public Réussite Educative

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 6 mai 2010, relative à la décision d'accorder le renouvellement de l'engagement de la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados,

Vu la délibération n° 2010.05.84 du Conseil Municipal de la ville d'Hérouville St Clair en date du 31 mai 2010 autorisant la poursuite du Groupement d'Intérêt Public Réussite Educative et désignant Mr. MATA Laurent, premier Maire Adjoint, signataire de la prorogation.

Vu l'attestation du Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Hérouville Saint-Clair du 23 juin 2010.

la Ville d'Hérouville Saint-Clair, représentée par son Maire,

et

L'Etat, représenté par le Préfet,

la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados, représentée par son Président,

le Centre Communal d'Action Sociale d'Hérouville Saint-Clair, représenté par son Président.

A été convenu ce qui suit :

Article 1

L'article 5 de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Réussite Educative est modifié ainsi qu'il suit :

Conformément à l'article 19 de la convention constitutive, le GIP est prorogé jusqu'au 31 décembre 2011.

L'Avenant prend effet à la date du jour de la publication au Recueil des Actes Administratifs (R.A.A.) de l'acte d'approbation du Préfet du Calvados.

Article 2

Les autres dispositions de la convention constitutive restent inchangées.

Fait à Hérouville Saint-Clair le 15 novembre 2010

Le Préfet de Région de Basse-Normandie, Préfet du Calvados SIGNE **Didier LALLEMENT**

Le premier Maire Adjoint, d'Hérouville Saint-Clair SIGNE **Laurent MATA**

Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales SIGNE **Pascal HAMONIC**

Centre Communal d'Action Sociale représenté par SIGNE **Claire GARNIER**

